

**Le 12 septembre 2024 à 19 heures 30**, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 30 août 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET (à partir de 19 heures 38), Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme EL KRETE, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU (à partir de 19 heures 38), M. RUGGIERI (à partir de 19 heures 38), Mme COUTO (à partir de 19 heures 38), M. KHIAR (à partir de 19 heures 40), M. BELAÏNOUSSI (à partir de 19 heures 46), M. AOUDAY.

Membres représentés :

M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 19 heures 40), M. NICOLLE par M. BANBUCK, Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU (à partir de 19 heures 38), M. GIBLIN par M. RUGGIERI (à partir de 19 heures 38)

Membres absents :

M. GIBLIN (jusqu'à 19 heures 38), M. ÉDET (jusqu'à 19 heures 38), M. BOUFRAINE (jusqu'à 19 heures 40), M. KHIAR (jusqu'à 19 heures 40), M. BELAÏNOUSSI (jusqu'à 19 heures 46), M. RUGGIERI (jusqu'à 19 heures 38), Mme CHIBOUB (jusqu'à 19 heures 38), M. ZINCIROGLU (jusqu'à 19 heures 38), Mme COUTO (jusqu'à 19 heures 38)

Secrétaire de séance :

Mme BRICOUT

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous allons entamer ce Conseil municipal par un hommage. Ce soir, le Conseil municipal est en effet en deuil. Le 23 juillet dernier, Corinne Courdy, conseillère municipale déléguée, nous quittait brutalement à l'âge de soixante ans. Assistante sociale de profession, militante infatigable du Parti socialiste, Corinne n'a eu de cesse, tout au long de sa vie, de s'engager pour les autres et de consacrer son quotidien à la solidarité et à l'entraide. Au cours de son mandat de conseillère municipale au côté de la majorité municipale, elle s'est notamment impliquée dans l'installation d'une épicerie sociale sur la ville. Cette épicerie sociale ouvrira ses portes dans les prochaines semaines. Elle était discrète mais tenace. La disparition de Corinne laissera un vide dans cette assemblée et dans le cœur de celles et ceux qui ont eu la chance de croiser sa route. Je profite de la présence de sa sœur – merci d'être venue – dans l'assistance ce soir pour présenter à nouveau, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, nos plus sincères condoléances. Je vous remercie. Je passe la parole à Anissa Azzoug et Vry Narcisse Tapa, compagnons de route et de groupe, qui souhaitent aussi, à leur manière, faire un hommage.

**Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Monsieur le Maire, madame la membre de la famille, cher Jean-François, chers collègues et élus kremlinois, camarades aussi, chers amis, mesdames et messieurs, c'est avec une immense douleur que nous avons appris, le 23 juillet, la disparition brutale de Corinne, notre camarade socialiste, militante de la section du Parti socialiste Eugène Thomas au Kremlin-Bicêtre depuis de nombreuses années. Au nom de nos camarades socialistes du Groupe des Élus Socialistes, dont elle faisait partie, je voulais ici réitérer nos plus profondes condoléances à sa maman, sa sœur, ses neveux et nièces et à toute sa famille qui ont traversé ce drame de la perte de cette belle personne qui succédait au décès, aussi soudain, de son frère Éric une semaine auparavant. Il était important en cette fin d'été, ce soir, après les émouvantes funérailles auxquelles nous nous sommes associés en juillet, autour de sa famille et de ses proches, que nous lui rendions un hommage républicain au sein de cette assemblée où elle a siégé pendant quatre ans auprès de nous tous, ses collègues élus de la majorité municipale, mais aussi de ses opposants qui étaient familiers de sa compagnie, j'en suis sûre. Je remercie à cet égard notre Maire, Jean-François Delage, qui a tenu à cet hommage ce soir.

Pendant quatre ans, en effet, Corinne, avec sa nature discrète, a été un pilier de nos réunions et commissions. Elle faisait avancer, avec toujours beaucoup de justesse et de profonde humanité, nos idées qu'elle voulait toujours plus généreuses pour les plus fragiles. C'est d'ailleurs avec beaucoup d'émotion, en pensant à elle, que nous inaugurerons, en cette fin de septembre, l'épicerie solidaire du Kremlin-Bicêtre à laquelle elle tenait tant et elle avait contribué. C'était avec nos amis du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun, et particulièrement Corinne Bocabeille, les élus du Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble avec Véronique Gestin, et ceux de Génération Écologie et Sociale aussi, qu'elle œuvrait sans relâche sur ce projet. Ils partagent ce soir notre peine.

Je l'évoquais rapidement à l'instant, Corinne était quelqu'un de discret. Elle était aussi d'une sensibilité extrême – c'est une qualité qui complétait cette personnalité délicate. Elle était très proche de celles et ceux qu'elle aimait et qui ont pu apprécier la profondeur de son attachement et la fidélité de son amitié. Au sein de notre groupe politique, elle a pu faire profiter de ses superbes qualités et de son écoute attentive tous ceux qui l'ont côtoyée au quotidien dans les batailles politiques pour le bien des Kremlinois. Elle râlait avec nous, beaucoup. Elle prenait beaucoup plus de place qu'en public ou qu'au sein des réunions et commissions. Et elle a eu raison de le faire. Mais c'était d'abord auprès de ses camarades et militants, au sein de la section socialiste Eugène Thomas, qu'elle donnait la pleine mesure de ses engagements et de ses convictions. Corinne était toujours partante, volontaire et aurait été de tous nos combats militants sur le terrain, dans la rue, au marché, quand il fallait convaincre les gens qu'une vie plus juste et solidaire était possible et nécessaire. Car Corinne incarnait littéralement ces luttes pour la justice sociale, contre les inégalités et le droit à chacun de faire reconnaître sa dignité et ses différences. Narcisse, je te laisse continuer.

**Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (Groupe des Élus Socialistes)**

Quand l'occasion s'est présentée en 2020, Corinne Courdy a décidé sans hésitation de poursuivre avec dynamisme et optimiste ces combats après les âpres campagnes de terrain. Elle a été ainsi élue au sein de notre Conseil municipal. Jean-Luc Laurent, lui aussi parti trop tôt, qui appréciait la dimension sociale de ses engagements et avait éprouvé la droiture de son investissement, lui avait justement confié la délégation de l'économie sociale et solidaire. Ce rôle, dans notre assemblée, lui allait comme un gant. Elle incarnait la voix des plus faibles et des plus démunis, car rien ne l'inspirait plus que la justice sociale, contre l'arrogance des puissants et le manque de considération pour l'individu et tous ses frères humains, d'où qu'ils viennent, quoi qu'ils croient, du moment qu'ils respectent les autres. Corinne était ainsi une grande humaniste, curieuse de l'autre, volontiers taquine et blagueuse, voyageuse, écorchée vive, engagée et fidèle à ses convictions.

Unis dans les mêmes causes, nous savions qu'elle saurait remettre dans le droit chemin des valeurs démocratiques celles ou ceux qui, par faiblesse, pouvaient s'aventurer dans l'acceptation de quelques compromissions hasardeuses et égoïstes. Car, écouter Corinne dont la parole était d'autant plus forte qu'elle était rare, c'était prendre la mesure de la rectitude des positions que nous devons suivre. L'écouter, c'était se recentrer et se reconcentrer sur l'essentiel. Cette qualité d'écoute qu'elle pratiquait d'ailleurs professionnellement en tant qu'assistante sociale, elle la devait aussi à ses problèmes de santé. Car la vie n'avait pas facilité la tâche de notre camarade qui devait gérer quotidiennement la fragilité autant que la dureté et l'exigence d'un traitement quotidien qui l'obligeait à ne jamais faillir pour continuer d'avancer. Rappelez-vous d'ailleurs qu'un mois avant ce jour de juillet, fatidique, à l'issue d'un Conseil municipal, tel que celui-ci, Corinne avait déjà eu une alerte inquiétante, peut-être prémonitoire, qui avait mobilisé toute l'équipe de la majorité autour d'elle.

Merci à toi, Corinne, de nous avoir fait toucher du doigt les évidences de la fragilité de la vie et de l'impérieuse nécessité d'être à l'écoute des signes faibles, pas toujours visibles, pour venir en aide aux autres. Merci d'avoir partagé ces leçons de vie, à savoir qu'il faut être à la fois fort et doux pour faire rayonner la justice et la dignité. Tu l'as fait et tu nous as appris à le faire, sans grandiloquence, toujours avec tact, justesse, finesse et discrétion. Tu l'as fait dans cette enceinte, au cours de cette mandature qui nous a déjà apporté beaucoup de chagrin au début de l'année. Tu l'as fait pour nos concitoyens dont nous portons la reconnaissance ce soir. Tous tes camarades socialistes, tes collègues élus, les agents de la Ville, mais aussi les Kremlinois que tu as croisés au cours de ta vie, aussi bien à l'occasion de luttes politiques que de discussions qui pouvaient paraître anodines et badines dans la rue ou en terrasse de café, tous garderont ce souvenir de toi, toi qui es partie si tôt, trop tôt. Tu nous manqueras. Nous ne t'oublierons jamais. Et nous nous engageons à poursuivre les combats que nous avons initiés ensemble. Je vous remercie.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie. Mes chers collègues, je vous propose de vous lever, si vous le pouvez, pour respecter une minute de silence en hommage à Corinne Courdy. Je vous remercie.

Je suspends la séance pour quelques instants.

*19 heures 38 : arrivée de M. ÉDET, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, et Mme COUTO.*

*19 heures 40 : arrivée de M. KHIAR.*

*De 19 heures 44 à 19 heures 45 : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

Ce matin, j'ai été informé du décès de M. Denis Drigo. J'aurais souhaité ce soir également que nous lui rendions hommage. M. Drigo était originaire d'Italie. Il avait fui l'Italie fasciste avec ses parents dans les années 20, avant d'être naturalisé en 1940. Alors âgé de vingt ans, il rejoint la Résistance. Il s'engage dans l'armée française jusque dans les années 60 où il sera décoré, notamment de la croix de la valeur militaire et de la Légion d'honneur. Arrivé en 1962 au Kremlin-Bicêtre, Denis Drigo s'engage en politique au sein de la mouvance gaulliste. Adjoint au Maire chargé des sports en 1971, il est notamment l'un des artisans de la création du COSEC.

Élu conseiller municipal jusqu'en 1995, Denis Drigo a marqué de son empreinte Le Kremlin-Bicêtre. Je tenais aujourd'hui à saluer sa mémoire.



Je transmets bien entendu au nom du Conseil municipal mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Je vous propose, si vous le pouvez, de vous lever afin que nous respectons une minute de silence en sa mémoire. Je vous remercie.

19 heures 46 : arrivée de M. BELAÏNOUSSI.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Avant d'entamer, je tenais à faire une déclaration autour d'une certaine actualité : la nomination récente d'un Premier ministre. Sur la base d'estimation dont les modalités de calcul ne sont pas communiquées, Bercy, par la voix du ministre des Finances démissionnaire, Bruno Le Maire, annonce un quasi-doublement du besoin de financement, présenté comme un déficit, des collectivités locales pour 2024, qui passerait de 9,9 Mds€ en 2023 à 16 Mds€ en 2024. Or, à ce jour, il s'agit toujours d'hypothèses dont on ignore les fondements.

Comme l'Association des maires de France il y a quelques semaines et il y a encore quelques jours, je rappelle que les collectivités territoriales, malgré de-ci de-là des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les collectivités respectent ce que l'on appelle la règle d'or : elles ne peuvent pas voter de budgets en déficit. La dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire même en légère diminution. Un certain nombre des dépenses visées par Bercy résulte d'obligations nouvelles que le gouvernement a mises à la charge des collectivités ces dernières années (par exemple, dans le domaine environnemental, de la petite enfance, des transports ou, de façon plus insidieuse, en matière de sécurité) et de toutes les obligations normatives qu'impose l'État aux collectivités. Cette mise en cause grossière de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique plus que jamais nécessaire dans la période que nous connaissons, oublie de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique sans que, pour autant, l'État ne parvienne à maîtriser la dérive continue de ses propres comptes. Depuis plusieurs années maintenant, les maires et les élus locaux alertent l'État sur son désinvestissement auprès des collectivités, en particulier des villes. Ces alertes sont, pour l'instant, toujours restées lettre morte. La réponse de l'État serait donc aujourd'hui que les collectivités sont la cause de son endettement et de sa mauvaise gestion, alors que ce dernier n'a jamais aussi peu versé aux communes, les laissant parfois à l'abandon, voire à l'asphyxie. J'espère, en émettant toutefois de sérieux doutes, et en rappelant par là même le scandale démocratique qui accompagne sa nomination, que le Premier ministre nouvellement installé saura entendre l'appel des communes et des élus locaux et inversera la tendance d'un dialogue qui n'en est malheureusement plus un depuis longtemps. Je vous remercie.

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

##### **Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Brigitte Bricout. Je mets aux voix.

##### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, Mme BENSETTITI, M. AOUDAY)

##### **Jean-François DELAGE, Maire**

Mme Bricout est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024**

##### **Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024. Y a-t-il des interventions sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

##### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, Mme BENSETTITI, M. AOUDAY)

**Jean-François DELAGE, Maire**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons aux questions orales.

#### QUESTIONS ORALES

**Jean-François DELAGE, Maire**

J'ai été saisi de questions orales. La première question orale est celle de M. Zincioglu.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, je vous prie de m'excuser de mon léger retard et du retard de mes collègues en début de séance. Monsieur le maire, depuis cet été les vendeurs de cigarettes et de stupéfiants à la sauvette se sont multipliés par deux aux abords du métro de la ville, portant leur nombre à près de dix personnes, dont des mineurs, ayant profité des Jeux olympiques pour se développer davantage. Le magazine de la ville met en avant un semblant de politique en faveur de la sécurité. Quand allez-vous enfin donner de véritables moyens à nos policiers municipaux pour se déployer de jour comme de nuit sur l'ensemble du territoire de notre ville de manière constante ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie, monsieur Zincioglu. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Zincioglu, chers collègues, je vous remercie pour votre question. Pour vous répondre très rapidement, d'abord, je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres une nouvelle fois. Ils ne ressemblent en aucun cas aux informations que me donnent régulièrement la Police municipale et également la Police nationale. J'en ai encore parlé il y a trois jours avec le commissaire qui ne m'a absolument pas donné ce type d'information. J'espère en tout cas que vous n'avez pas passé votre été devant le métro à compter les vendeurs à la sauvette. Sinon, ce serait bien dommage pour vous. Pour votre information, il apparaît au contraire qu'une baisse du trafic de cigarettes et du nombre de vendeurs à la sauvette a été constatée et ce, depuis déjà le printemps dernier. Nos saisies ont augmenté en début d'année. Les présences de terrain se font de plus en plus régulières, notamment avec l'installation d'une patrouille de nuit de la Police municipale de proximité, à ma demande, et, en particulier, depuis le début de l'été.

J'en profite, puisque vous en avez eu une lecture attentive mais que, visiblement, certains éléments vous ont échappé, pour réaffirmer mes propos tenus dans le magazine de la Ville de septembre : la sécurité est au cœur de mon action et de celle de la municipalité. Avec la mise en place d'une patrouille de nuit, le recrutement de nouveaux agents de Police municipale, la création d'une unité cynophile, la mise en place d'un numéro d'astreinte, notre CSU qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, croyez-moi, monsieur Zincioglu, nous mettons les moyens en matière de sécurité et nous continuerons à les mettre car nous devons aux Kremlinois un cadre de vie apaisé et sûr à toute heure du jour et de la nuit. Permettez-moi quand même de rajouter – je l'ai déjà dit, mais je le répète – que la sécurité est une affaire régalienne. C'est une affaire d'État. Celui-ci se désengage encore une fois de plus en plus de ce type d'affaires, ce qui oblige les communes comme la nôtre à mettre de plus en plus de budget sur ce type de police. Je vous remercie.

La question orale suivante est celle de Mme Mounia Bensettiti.

**Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, des Kremlinois et des sections sportives se demandent quel est le planning concret que vous avez prévu pour la rénovation des installations sportives et, plus particulièrement, la date de début des travaux au COSEC. Merci.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas.

Madame Bensettiti, je vous remercie de poser cette question. Actuellement, la rénovation du COSEC est intégrée dans nos réflexions sur le budget primitif 2025 et nous travaillons activement à stabiliser le calendrier des travaux. Ce n'est évidemment pas chose évidente puisque de multiples études sont nécessaires avant de pouvoir stabiliser quelque chose. Comme j'ai pu le dire aux représentants des clubs sportifs et associatifs que j'ai croisés la semaine dernière au Forum des associations, dès que le calendrier sera finalisé et stabilisé, nous tiendrons informés les usagers sportifs, comme les scolaires, et l'ensemble des acteurs concernés. Je vous remercie.

La question suivante est celle de M. Banbuck.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, lors d'un récent Conseil municipal, vous avez annoncé la suspension de la procédure d'urbanisme relative à l'îlot Rossel en retirant de l'ordre du jour la délibération qui était prévue à cet effet, car, je cite, « ne correspondant pas à votre vision de la ville ». Pouvez-vous nous dire quelles sont les nouvelles orientations que vous prévoyez de soumettre à la population et à notre assemblée, et dans quel calendrier ?



**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie, monsieur Banbuck, pour avoir posé cette question. J'ai effectivement décidé, au printemps dernier, de suspendre le projet de requalification prévu sur l'îlot Rossel. Je le disais en mars dernier également. La dimension mémorielle de l'îlot Rossel n'a peut-être pas assez été prise en compte dans la définition des deux scénarios proposés aux habitants. Moderniser notre ville, oui, mais en préservant son identité urbaine et son héritage patrimonial. Moderniser notre ville, oui, mais au bon endroit et de bonne manière. Pour ces raisons, je suis toujours convaincu qu'il existe un troisième scénario à construire et à inventer afin de mieux concilier ces différentes préoccupations. C'est le scénario dont nous travaillons les contours à ce jour. Je souhaite construire un cœur de ville, un centre-ville vivant pour Le Kremlin-Bicêtre. L'îlot Rossel, parce qu'il est le débouché naturel de la rue du Général-Leclerc, que nous souhaitons commerçante et apaisée, parce qu'il fait utilement le lien entre les deux parcs de la ville (le parc Pinel et le parc de Bicêtre), parce qu'il est un lieu de mémoire, peut devenir le cœur de ville que nous souhaitons voir émerger dans le respect de l'histoire de notre ville. Aussi, et comme annoncé au collectif d'habitants avec qui je suis régulièrement en contact, j'ai entrepris des rendez-vous avec les différents acteurs d'aménagement concernés, l'ABF notamment, les Bâtiments de France, mais également d'autres acteurs, pour ce projet et pour leur faire savoir ma volonté de lancer une étude sur la réhabilitation de cet îlot qui respecterait à la fois notre patrimoine bâti, mais aussi la mémoire de la ville tout en veillant à créer des logements pour répondre à la demande croissante sur la ville. Ces échanges sont toujours en cours avec les différents acteurs. Et je rencontrerai à la suite les associations d'habitants pour en discuter avec elles avant de présenter ou de m'engager sur un quelconque calendrier. Vous comprendrez que cela nécessite non seulement plusieurs rencontres, mais également un certain nombre d'études qui sont nécessaires en amont pour pouvoir passer à l'étude de réhabilitation et rentrer ensuite, petit à petit, dans un calendrier plus précis. J'en suis à l'heure actuelle au stade des rencontres et des concertations aussi bien avec les habitants qu'avec les acteurs qui vont intervenir sur ce périmètre. La question suivante est posée par Mme El Krete.

**Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, une augmentation de la taxe foncière a été votée par les élus de la majorité. Cette décision aura des répercussions financières importantes pour de nombreux habitants de notre commune, notamment les propriétaires, les locataires n'étant pas impactés. Il me semble que certains élus de votre majorité qui ont voté en faveur de cette augmentation sont locataires, voire même occupant un logement social, et pourraient ne pas subir les conséquences. Dans un souci d'équité et de solidarité, envisagez-vous des mesures pour que ces élus soient solidaires de cet effort financier ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie, madame El Krete. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Je n'en vois pas.

Madame El Krete, tout d'abord, ce n'est pas lors du dernier Conseil municipal que nous avons voté l'augmentation de la taxe foncière, mais en 2023, l'année dernière.

Concernant les élus de la majorité – et les élus de l'ensemble du Conseil municipal –, je voudrais souligner que notre Conseil municipal, dans son intégralité, est composé d'élus à l'image de notre ville avec une diversité de situations personnelles qui reflète la réalité sociale de notre commune. Nous sommes dans un Conseil municipal, mais pas dans un conseil syndical. Comme vous le savez, la ville du Kremlin-Bicêtre n'est pas exclusivement constituée de propriétaires. Et il est regrettable que vous cherchiez à opposer ces derniers aux locataires, notamment ceux du parc social. Doit-on comprendre, à travers vos propos, que les locataires, et notamment ceux du parc social, ne participeraient pas pleinement à la vie de la cité et aux efforts collectifs ? Votre sous-entendu reviendrait à stigmatiser une partie importante de nos concitoyens qui contribuent tout autant à la vie et à l'effort collectif de notre commune. Créer cette division artificielle entre propriétaires et locataires semble non seulement injuste, mais à l'encontre même des valeurs de cohésion sociale que nous défendons au quotidien.

Par ailleurs, permettez-moi de rappeler que l'ensemble des élus de notre assemblée – vous y compris – participe également à cet effort et ce, de manière significative. Depuis la délibération n° 089, passée en juillet 2020, les indemnités des élus de notre commune sont bien inférieures à la moyenne nationale. À titre de comparaison, à partir des chiffres de janvier 2024, la moyenne nationale pour un maire d'une commune de plus de 20 000 habitants est de 3 699,47 € brut par mois, tandis que celle de votre maire est nettement inférieure. Je ne touche en effet que 1 464,35 € brut. De même, les adjoints au maire perçoivent en moyenne 1 356,47 € brut à l'échelle nationale, contre des montants bien inférieurs ici au Kremlin-Bicêtre, à savoir 987,90 € brut ; tout comme les conseillers municipaux délégués ou même les conseillers municipaux qui touchent bien en dessous de la moyenne nationale. Le voilà, cet effort collectif, transparent et exemplaire. Je vous remercie.

La question suivante est celle de M. Ruggieri.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Mesdames et messieurs, chers collègues, durant les vacances d'été, la municipalité a procédé à l'installation de totems aux différentes entrées de la ville. Serait-il possible de nous communiquer le coût détaillé relatif à l'acquisition de ces totems, ainsi qu'à leur installation ? Je vous remercie.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Merci, monsieur Ruggieri. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas.

Monsieur Ruggieri, question simple, réponse simple. Le coût de réalisation et d'installation de ces totems d'entrée de ville est de 42 000 €. L'installation de ces totems informant entre autres du passage de la ville à 30 km/heure, alliés au marquage au sol sur les voies communales, permettra un allègement de la signalisation par panneaux dans les rues et, donc, une meilleure accessibilité de certains trottoirs de la ville. Je vous remercie.

La question suivante est celle de Mme Couto.

**Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, la municipalité a procédé à la distribution de kits de rentrée scolaire. Pourriez-vous nous indiquer si ces kits ont été aussi distribués aux élèves kremlinois de Jeanne-d'Arc ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie, madame Couto. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas.

Madame Couto, je réponds à votre question concernant la distribution des kits de rentrée scolaire qui a pour objectif, je le rappelle, de soutenir les familles kremlinoises et de garantir à tous nos élèves les meilleures conditions pour bien commencer l'année scolaire. Pour répondre précisément à votre question concernant l'école Jeanne-d'Arc, non, en effet, les kits de rentrée ne sont pas distribués aux élèves de cette école privée. Toutefois, il est important de préciser que la ville n'a pas oublié les élèves de cet établissement. À titre d'exemple, les élèves de CM2 de Jeanne-d'Arc ont bien reçu leur livre de fin d'année qui marque leur passage en 6<sup>e</sup> et la fin du chapitre de leur vie scolaire qu'est l'école élémentaire et ce, lors d'une distribution effectuée par M. Édet et moi-même en juin. Cela dit, il est vrai que la priorité de la municipalité reste tournée vers les écoles publiques, conformément à notre mission première de soutenir le service public de l'éducation qui est gratuit et accessible à tous. Nous concentrons ainsi nos efforts sur les établissements publics qui accueillent la majorité des élèves de notre commune et dépendent directement de la gestion municipale.

Il convient également de rappeler, tout de même, que l'école privée Jeanne-d'Arc bénéficie d'un soutien financier conséquent de la part de la Ville. Ainsi, en 2023, une subvention de 54 220,65 € a été versée pour l'école maternelle et de 124 943,87 € pour l'école élémentaire. La subvention pour 2024 est en cours de traitement et sera versée en temps voulu, comme chaque année. Nous restons donc attentifs à la situation de toutes nos écoles, mais nous continuons à privilégier les investissements dans l'éducation publique qui constitue un pilier fondamental de notre République. Je vous remercie.

Avant d'attaquer le Conseil municipal lui-même, je voudrais faire un petit rappel du règlement intérieur. Il s'agit de l'article 5 sur les questions orales. Je vous le lis in extenso : « Une question orale ayant trait aux affaires de la commune peut être déposée par un groupe pour être présentée en séance du Conseil municipal. Elle doit être sommairement rédigée et se limiter aux éléments strictement indispensables à la compréhension de la question et être adressée au maire au plus tard deux jours ouvrés avant la séance du Conseil municipal. La question orale déposée est lue en début de séance après l'intervention de Kremlinois désirant s'exprimer sur un objet d'intérêt communal ou après l'interpellation des délégués des Conseils de quartier. Chaque groupe politique ne peut formuler plus d'une question orale par Conseil municipal.

« Après lecture de la question orale, les groupes qui le souhaitent peuvent intervenir. Le maire ou l'adjoint concerné y répond. Aucune autre intervention ne peut ensuite avoir lieu après la réponse apportée par le maire ou l'adjoint concerné. La question et la réponse sont publiées intégralement au compte rendu de la séance. Lorsque l'auteur d'une question orale ne peut assister à la séance, il peut se faire suppléer par un conseiller de son choix. »

Chaque groupe politique ne peut donc formuler plus d'une question orale par Conseil municipal. Comme ce point d'article n'a pas été rappelé avant la séance de ce soir, nous avons pris l'intégralité des questions. Je souhaiterais qu'à l'avenir, chaque groupe pose une seule question. Je vous remercie.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire et chers collègues, je prends acte de ce rappel, mais, malheureusement, je dois vous dire que nous n'obtempérerons pas à ce rappel pour la bonne raison que le règlement intérieur du Conseil municipal est une chose, mais il y a quand même en France une hiérarchie des normes juridiques. Le Code général des collectivités territoriales accorde ce droit de question orale aux conseillers municipaux. D'ailleurs, le CGCT ne régit absolument pas la vie des groupes, sauf dans de très grandes collectivités où cela peut se justifier. Je maintiens donc que ce droit est individuel et que, par conséquent, en ce qui nous concerne, si les six élus de notre groupe ont envie de poser une question, ils la poseront, et nous verrons bien si vous entendez vous opposer au CGCT, monsieur le Maire.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous remercie, monsieur Banbuck. Nous passons au premier point de l'ordre du jour.



## N° 2024-087. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

### Jean-François DELAGE, Maire

Mme Corinne Courdy, conseillère municipale déléguée, est donc décédée le 23 juillet dernier. Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants disposent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste. Le candidat suivant de la liste, M. Patrick Aouday, a été sollicité et devient de fait conseiller municipal. Je le déclare installé dans ses fonctions. Monsieur Aouday, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue.

Cette délibération est un prendre acte. Souhaitez-vous malgré tout effectuer un vote ? Non.

Le Conseil municipal prend acte. Nous passons à la délibération suivante.

## N° 2024-088. ASSEMBLÉE. – MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DES GROUPES POLITIQUES

### Jean-François DELAGE, Maire

Conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil municipal, le Conseil municipal peut se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration écrite adressée au maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Nul ne peut pas appartenir à plus d'un groupe. L'effectif minimum d'un groupe est fixé à deux membres inscrits ou apparentés.

À la suite des installations de Mme Mounia Bensettiti lors de la séance du 27 juin 2024 et de M. Patrick Aouday ce jour, il convient de mettre à jour la présente délibération. À la date du 12 septembre, les groupes politiques du Conseil municipal sont les suivants :

- Groupe Le Kremlin-Bicêtre en commun :
  - Co-présidentes : Christine Museux et Corinne Bocabeille.
  - Membres : Jean-François Delage, Fatoumata Thiam, Brigitte Bricout, Jacques Hassin, Elsa Badoc, Sidi Chiakh, Julie Defrance, Annie Paris, Frédéric Raymond, Patrick Aouday.
- Groupe des Élus Socialistes :
  - Co-présidents : Anissa Azzoug, Vry-Narcisse Tapa.
  - Membre : Catherine Fourcade.
- Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens :
  - Président : Ibrahima Traoré.
  - Vice-présidente : Geneviève Étienne.
  - Membres : Véronique Gestin, Ghislaine Bassez.
- Groupe Génération Écologie et Sociale :
  - Co-présidents : Jonathan Hémary, Jean-Philippe Édet.
- Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste :
  - Président : Jean-François Banbuck.
  - Membres : Jean-Marc Nicolle, Maëva Hartmann, Bernard Chappellier, Oïdi Belaïnoussi, Mounia Bensettiti.
- Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre :
  - Président : Lionel Zincioglu.
  - Vice-Présidente : Nadia Chiboub.
  - Membres : Laurence Couto, Latifa El Krete, Jean-Pierre Ruggieri.
- Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre :
  - Co-présidents : Kamel Boufraine, Jérôme Giblin, Toufik Khiair.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. Il s'agit d'un prendre acte qui ne nécessite pas de vote. Sommes-nous tous d'accord ? Oui. Nous passons à la délibération suivante.

## N° 2024-089. ASSEMBLÉE. – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### Jean-François DELAGE, Maire

Nous venons d'installer M. Patrick Aouday dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Mme Courdy. Conformément à notre règlement intérieur qui dispose que tout conseiller municipal a le droit d'être membre d'une commission, il convient de modifier la représentation des élus au sein des commissions municipales et, plus particulièrement, au sein de la 4<sup>e</sup> Commission dans laquelle Mme Courdy était désignée. Je vous rappelle la constitution des quatre commissions :

La 1<sup>ère</sup> Commission est chargée d'étudier les questions relatives aux finances, au personnel et à l'administration générale. Les membres en sont Ibrahima Traoré, Corinne Bocabeille, Kamel Boufraine, Lionel Zincioglu, Catherine Fourcade, Jean-Philippe Édet, Frédéric Raymond, Jean-François Banbuck, Sidi Chiakh, Jean-Marc Nicolle.

La 2<sup>e</sup> Commission examine les questions afférentes à l'urbanisme, l'habitat, l'écologie, l'action économique, le commerce et le patrimoine. Les membres en sont Christine Museux, Latifa El Krete, Fatoumata Thiam, Patrick Aouday, Toufik Khiair, Geneviève Étienne, Véronique Gestin, Bernard Chappellier, Jean-Pierre Ruggieri, Vry-Narcisse Tapa.

La 3<sup>e</sup> Commission est chargée d'étudier les questions relatives à la démocratie, à la vie associative, à la citoyenneté, à la tranquillité publique. Les membres en sont Jonathan Hémery, Julie Defrance, Elsa Badoc, Anissa Azzoug, Annie Paris, Ghislaine Bassez, Nadia Chiboub, Maëva Hartmann, Jérôme Giblin.

La 4<sup>e</sup> Commission examine les questions afférentes à la petite enfance, à l'enfance, à l'enseignement, à la jeunesse, aux sports, aux solidarités, à la santé, à l'action sociale, aux retraités, aux personnes âgées, à la culture et aux loisirs. Les membres en sont Jean-Philippe Édet, O'di Belaïnoussi, Julie Defrance, Brigitte Bricout, Mounia Bensettiti, Ibrahima Traoré, Jérôme Giblin, Laurence Couto, Jacques Hassin, Sidi Chiakh.

Y a-t-il des interventions ou des demandes de modifications de ces listes ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Je vous demande d'abord si vous êtes d'accord pour voter à main levée. Préférez-vous procéder par vote à bulletin secret ?

#### Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, Mme BENSETTITI, M. Aouday)

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Il s'agit donc d'un vote à main levée. Nous passons au vote sur la constitution des commissions.

#### Résultat du vote (constitution des commissions)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, Mme BENSETTITI, M. Aouday)

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

### **N° 2024-090. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)**

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

En application des articles R. 123-8 et suivants du Code d'action sociale et des familles (CASF), le Conseil municipal a fixé le nombre des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale à huit, en plus du maire qui est membre de droit. Ainsi, lors de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2020, huit conseillers municipaux ont été désignés sur la base d'une liste unique comprenant huit candidats.

Dans la mesure où il ne reste plus de candidats sur aucune liste, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus selon les conditions précisées ci-dessous. Les membres du Conseil municipal sont désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

En vertu de l'article R. 1232-9 du CASF, lorsqu'une liste est inférieure au nombre de sièges qui lui reviennent, les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Je vous invite donc à procéder à la désignation de huit membres du Conseil municipal qui représenteront la commune au sein du Conseil d'administration du CCAS.

À ce jour, le CCAS est composé des huit membres suivants (j'avais proposé lors de la Conférence des présidents de groupe de remplacer numériquement Mme Courdy par M. Aouday) : Jacques Hassin, Nadia Chiboub, Jean-Philippe Édet, Véronique Gestin, Ibrahima Traoré, Fatoumata Thiam, Corinne Bocabeille, Patrick Aouday.

Y a-t-il une liste alternative présentée par les groupes politiques municipaux ?

#### **Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous ai proposé hier, monsieur le Maire, d'avoir une liste unique, mais qui serait représentative de l'ensemble des groupes du Conseil municipal. Vous n'avez pas accepté cette proposition. Par conséquent, il y a effectivement dépôt d'une liste concurrente, composée de huit noms représentatifs de l'ensemble des groupes d'opposition. Je vais vous donner lecture des candidats en question. Je pense que, pour pouvoir procéder au vote, il conviendra de reprographier cette liste. La liste est la suivante : moi-même, Nadia Chiboub, Toufik Khiar, Mounia Bensettiti, Latifa El Krete, Jérôme Giblin, Bernard Chappellier, Laurence Couto.



**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous allons laisser le temps au Secrétariat général de reprographier cette liste.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Si je peux me permettre, monsieur le Maire, il est toujours possible de changer d'avis, auquel cas nous pourrions aller beaucoup plus vite dans le vote.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous allons attendre la reprographie. Nous voterons ensuite à bulletin secret.

En attendant, je propose deux assesseurs pour le vote. Annie Paris et Maëva Hartmann sont-elles d'accord ? Oui. Y a-t-il des oppositions dans le Conseil municipal ? Non.

Maëva Harman et Annie Paris seront les assesseuses pour surveiller les opérations de vote. Je vous remercie.

Je suspends la séance.

*De 20 heures 24 à 20 heures 33 : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est reprise.

Madame Paris et madame Hartmann, je vous propose de vous placer à côté de l'urne.

Nous distribuons les photocopies des listes. Je vais commencer à faire l'appel pour les votes. Je vous demande de mettre sous enveloppe la liste que vous choisissez. J'appelle les votants : Jean-François Delage...

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, je suis un peu mitigé. Je ne sais pas pour quelle liste voter étant donné que ma collègue, Mme Chiboub, est inscrite sur les deux listes.

**Jean-François DELAGE, Maire**

J'ai repris la liste originelle, c'est-à-dire la liste depuis 2020.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Mais elle est présente dans une seconde liste. De fait, elle ne veut plus être dans la première liste.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Renseignement pris, si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous rayions simplement le nom de Mme Chiboub sur les listes que nous avons imprimées. Cela vous convient-il ? Oui. Il faudrait que je récupère mon bulletin pour le rayer aussi. C'est un problème. Nous poursuivons le vote. J'appelle les votants : M. Raymond, Mme Azzoug, M. Chiakh, Mme Gestin, M. Édet, Mme Museux, Mme Fourcade, M. Hassin, Mme Étienne, M. Hémery, Mme Bocabeille, M. Traoré, Mme Thiam, Mme Paris, Mme Bassez, Mme Bricout, M. Tapa, M. Giblin (pouvoir à M. Ruggieri), M. Boufraine (pouvoir à M. Khia), M. Khia, Mme Badoc, Mme Defrance, M. Banbuck, M. Chappellier, M. Nicolle (pouvoir à M. Banbuck), M. Belaïnoussi, Mme Hartmann, M. Ruggieri, Mme Chiboub (pouvoir à M. Zincioglu), Mme Couto, Mme El Krete, M. Zincioglu, Mme Bensettiti et M. Aouday. Le vote est clos. Nous pouvons passer au décompte des bulletins et au dépouillement.

*Dépouillement et décompte des bulletins.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vais proclamer les résultats du vote des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS. Il y avait deux listes :

– Liste conduite par Mme Gestin : 21 voix.

– Liste conduite par M. Banbuck : 14 voix.

Étant donné qu'il s'agit d'une élection à la proportionnelle, il y a donc 5 sièges pour la liste de Mme Gestin et 3 sièges pour la liste de M. Banbuck.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner le détail des résultats ? C'est au plus fort reste. En l'occurrence, vous avez arrondi directement au supérieur. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire. Il faut le calculer au plus fort reste. Vous pouvez attribuer 4 sièges pour vous, 3 sièges pour nous et il reste un siège.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Cela va être recalculé. Je suspends la séance.

*De 20 heures 55 à 21 heures : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est reprise. Le détail des calculs est le suivant. Il y a 4,8 sièges pour la liste de Mme Gestin et 3,2 sièges pour la liste de M. Banbuck. Au plus fort, il reste 0,8. Il y a un élu de plus pour la liste de Mme Gestin.

Sont donc élus : Véronique Gestin, Jacques Hassin, Fatoumata Thiam, Corinne Bocabeille, Patrick Aouday, Jean-François Banbuck, Nadia Chiboub et Toufik Khiar.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison, mais je fais une petite remarque factuelle. Au premier calcul, ce n'est pas 4, 8 et 3. C'est 4 et 3.

**Jean-François DELAGE, Maire**

4 et 3 et, au plus fort reste, il y en a une de plus.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Mais vous avez annoncé un chiffre avec une virgule. On ne peut pas avoir 4,8 sièges. On ne peut avoir que 4 et 3. Le nombre de sièges attribués au premier tour, c'est 4 et 3. Le dernier siège vous est attribué au plus fort reste. Voilà ce qu'il faut dire. Ce n'est pas tout à fait ce que vous avez énoncé.

**Jean-François DELAGE, Maire**

C'est ce que j'ai dit, monsieur Banbuck. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2024-091. ASSEMBLÉE. – REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES LA SCIC HLM « KREMLIN-BICÊTRE HABITAT COOPÉRATIVE HLM ». – MODIFICATION DU COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 février 2024, M. Patrick Aouday a été désigné comme personnalité qualifiée représentant la Ville au sein du collège des personnalités qualifiées de l'Assemblée générale de la SCIC HLM KBH Coopérative HLM. M. Patrick Aouday ayant rejoint le Conseil municipal aujourd'hui – je le félicite au passage et lui souhaite la bienvenue à nos côtés –, il convient de désigner une nouvelle personnalité qualifiée pour représenter la Ville. Pour mémoire, au terme du pacte d'associés, il convient que la Ville propose la personne qui la représentera au sein du collège des personnalités qualifiées. Je vous propose de rapporter l'article 2 de la délibération n° 17 du 15 février 2024. Je vous propose Mme Marie-Claude Giraud comme personnalité qualifiée représentant la ville au sein du collège des personnalités qualifiées de l'Assemblée générale de la SCIC HLM KBH Coopérative HLM, en application des stipulations de l'article 1 du pacte d'actionnaires approuvé par délibération n° 2023-030A du 29 juin 2023.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ou des propositions d'autres candidatures ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur Raymond, ce soir, nous sommes appelés à voter de nouveau la représentation de la Ville au sein des instances de KB Habitat Coopérative HLM en raison de l'entrée de M. Patrick Aouday au Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre parce qu'il avait été désigné par votre majorité dans le collège des personnalités qualifiées. Monsieur Aouday, je vous souhaite la bienvenue à mon tour au sein de ce Conseil municipal.

Monsieur Raymond, je vous avais questionné sur la qualification de M. Aouday. (Je ne doute pas de vos qualifications, monsieur Aouday – je le précise.) Vous n'aviez presque pas répondu. Vous aviez indiqué que M. Aouday saurait défendre les intérêts de la Coop et des habitants de cette Coop. En soi, ce n'est pas forcément une qualification, mais on comprend qu'il défend les intérêts en tout cas de la Ville en rejoignant le Conseil municipal. Vous nous aviez aussi, à l'époque, présenté les 7 candidats du Conseil d'administration en tant que représentants de la Ville qui dispose de 7 sièges. Parmi eux, le Maire et l'Adjointe au logement, M. Delage et Mme Museux en tant qu'élus, et 5 autres personnes : Hervé Morizet, ancien candidat de votre liste municipale de 2020 ; Jean-Claude Bracq, ancien candidat de la liste de M. Traoré en 2020 ; Enrica Sartori, ancienne candidate de la liste de M. Traoré en 2020 ; Thérèse Lutaud, ancienne candidate de votre liste de 2020 ; Denise Lefèvre, ancienne élue du mandat de 2008-2014 de votre majorité. Ce n'est plus un Conseil d'administration, c'est un parti politique.

Vous avez fait le choix de ne pas représenter l'opposition au sein du Conseil d'administration pour des raisons antidémocratiques qui sont les vôtres. Nous en avons pris acte. Mais pourquoi désigner autant de personnes engagées politiquement dès lors que les sièges prévoient déjà des places pour les élus actuels ? Nous vous avons interpellés – et pas que notre groupe – à la séance du Conseil municipal du 30 mai 2024 concernant notamment l'absence de représentativité de l'opposition au sein du Conseil d'administration. Ce soir, avec ses brèves explications, j'espère que vous comprenez mieux nos inquiétudes. Votre majorité a rompu avec un principe, une tradition noble, qui était d'inclure l'opposition au sein des conseils d'administration d'OPH KB et, par la suite, de KB Habitat.

Vous n'offrez absolument plus aucune opportunité de débat contradictoire avec l'opposition et encore moins avec les membres de votre Conseil d'administration, étant tous des personnes non qualifiées mais des élus, des anciens élus et des partisans politiques.

Je vous le disais déjà, ce n'est pas une question secondaire à écarter comme vous l'avez fait jusqu'à présent, monsieur Raymond, mesdames et messieurs élus de ce Conseil municipal et de cette majorité, il s'agit d'une question cruciale pour notre démocratie locale : l'absence de représentation de l'opposition au sein du Conseil d'administration de l'organisme qui prend toutes les décisions du devenir des logements sociaux où résident les habitants kremlinois. Ce manque de représentation révèle un problème démocratique profond et soulève des interrogations sur la transparence et l'équité de votre gestion municipale. Dans une démocratie locale, la capacité des citoyens à influencer leur avenir politique est essentielle et passe par la représentativité des élus de la majorité, mais aussi de l'opposition, quels que soient les désaccords sur le fond ou la forme de cette Coop. L'opposition doit jouer un rôle indispensable dans ce processus de manière générale – encore plus, et vous nous forcez à vous le rappeler encore ce soir, dans notre ville, au Kremlin-Bicêtre, où, je vous le rappelle, votre majorité a devant elle 66 %, voire plus, depuis que vous avez évincé trois de vos anciens élus de la majorité, des votants inscrits en 2020. Dans ce cadre, la présence et la reconnaissance de l'opposition sont d'autant plus importantes. Au sein de KB Habitat, comment allez-vous vous y prendre ? Vous allez voter selon une consigne politique de vote, comme dans un parti, sans désaccord, sans contre-pouvoir, sans négociation ni compromis allant dans le sens des intérêts des locataires, sans aucune diversité des perspectives et d'idées. En excluant tout cela, vous privez une part significative de nos citoyens de leurs droits à la représentation dans cette instance.

Nous ne vous demanderons pas, pour une troisième, quatrième ou cinquième fois de reconsidérer cette décision. Nous vous mettons seulement face à vos incohérences qui se multiplient chaque jour qui passe. Le résultat est celui que connaissent les locataires du parc social kremlinois : une absence de gestion sérieuse, une absence totale de lancement de plan de travaux, une lenteur administrative, une gestion calamiteuse financière impactant les locataires par des erreurs répétées, des augmentations de loyers, des locataires et des habitants mécontents pris en otage dans une ancienne querelle entre la Ville et Valdey et maintenant non pas face à KB Habitat mais face à un Conseil d'administration qui est, en fait, une entité purement politique, presque un mini parti qui décide de leur avenir. Comment assurer une gestion transparente, équilibrée et réellement représentative des intérêts de tous les locataires du parc social kremlinois avec un tel Conseil d'administration ? C'est la véritable question que l'on vous pose ce soir, qui nous inquiète et qui est dramatique pour notre commune.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Tout d'abord, KBH est un organisme totalement indépendant de la Ville. Les représentants qui sont désignés à la Ville sont des représentants qui défendent les intérêts de la Ville et ne sont pas là pour défendre les intérêts d'un parti. Aujourd'hui, je voudrais recentrer un peu cette délibération. Il s'agit simplement de désigner une nouvelle personnalité au sein de ces instances. Mme Marie-Claude Giraud défendra forcément très bien, sachant qu'elle est très impliquée dans la défense des locataires de KBH et des locataires au niveau du Val-de-Marne. Elle est très qualifiée. Elle ne fait pas partie de notre assemblée de conseillers municipaux.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il n'y a pas d'autres interventions. Je vous signale, pour cette délibération, que Mme Museux, Mme Azzoug et moi-même ne prendrons pas part au vote. Nous nous déporterons. Y a-t-il des explications de vote ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous l'avons fait aussi et nous réitérons notre dénonciation du manque de gouvernance démocratique de cette entité qu'est la SCIC KB Habitat. Nous dénonçons cette volonté de non-transparence dont je pense qu'elle s'explique notamment par les finances calamiteuses...

**Jean-François DELAGE, Maire**

Monsieur Banbuck, c'est une explication de vote. Donc on raccourcit.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

C'est une explication de vote. Écoutez... il y a quoi ? Il y a 40 secondes.

**Jean-François DELAGE, Maire**

C'est une explication de vote. Nous n'en sommes plus au temps des interventions. Ne confondons pas intervention et explication.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Elles ne sont pas minutées non plus, monsieur le Maire. Pour l'instant, vous allongez inutilement...



**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**  
(Hors micro.)

**Jean-François DELAGE, Maire**

Monsieur Chappellier, vous n'avez pas la parole.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Laissez-moi terminer. Je vous assure que cela ne va pas être très long.

Vous avez lesté cette SCIC d'une dette de plus de 5 M€ qui ne profitera pas aux locataires, mais qui va leur coûter. Nous considérons que cette volonté de non-transparence justifie que nous ne présentons plus personne dans ce cadre-là. Nous ne prenons pas part au vote sur cette délibération qui ne sert strictement à rien en réalité.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 18 (Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY)

Contre : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. DELAGE (déport), Mme MUSEUX (déport), Mme AZZOUZ (déport))

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

#### **N° 2024-092. COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024**

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je précise que cette délibération a été remise sur table dans une nouvelle version pour que vous ayez les chiffres les plus consolidés sur les effectifs réels au sein des écoles de la commune. Au total, 1 617 élèves sont rentrés le 2 septembre. Il est notable qu'il y ait un écart de 27 élèves en moins par rapport à l'année précédente. On peut apprécier le fait que toutes les classes soient encadrées par un enseignant.

Quelques nouveautés marquantes. Cette rentrée est marquée par l'ouverture d'une unité d'enseignement en élémentaire « autisme » à l'école Charles-Péguy. Cette unité va couvrir les niveaux de CP à CE2 et va monter progressivement en puissance pour atteindre 7 à 10 élèves. Il y a un enseignant spécialisé, deux éducateurs et un AESH. Les élèves qui vont constituer cette classe seront du Kremlin-Bicêtre et des communes proches.

Une deuxième nouveauté est l'unité de rééducation des troubles du langage et des apprentissages qui se trouve, en réalité, au sein de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. L'Académie de Paris s'est retirée de la gestion de cette unité. C'est désormais l'Académie de Créteil qui en a la charge et, donc, la Ville du Kremlin-Bicêtre. Il s'agit d'une école spécialisée pour des enfants de 8 à 12 ans, soutenue par la Ville avec une aide financière et matérielle. L'aide matérielle concerne particulièrement du matériel informatique. Cette année scolaire, elle accueille 35 élèves qui viennent d'assez loin. Il me semble qu'il n'y a aucun élève du Kremlin-Bicêtre.

Une troisième nouveauté marquante est l'ouverture d'une unité pédagogique pour les élèves allophones, nouvellement arrivés, à l'école Benoît-Malon.

Pour les élèves de niveau élémentaire, la ville a procédé – M. le Maire en parlait tout à l'heure – à la distribution des kits de rentrée qui sont là pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, ainsi que l'égalité entre les élèves. Par ailleurs, les élèves de CP ont aussi reçu une gourde recyclée et un sac en tissu de fabrication française réutilisable.

Pendant les vacances d'été, toutes les écoles ont été nettoyées en profondeur. Il en a été de même aussi pour le contrôle des installations extérieures et sportives.

Des travaux d'été ont été réalisés. Nous avons pu faire le tour avec M. le Maire de chacune des écoles pour constater la bonne réalisation de ces travaux. Nous avons pu échanger avec les directeurs et directrices des établissements à ce propos. Un fait marquant en termes de travaux, on peut noter la finalisation des travaux sur les chaudières de deux établissements, ainsi que la pose finalisée des têtes thermostatiques sur les radiateurs de quatre écoles et l'installation de visiophones dans deux écoles (Suzanne-Buisson et Pauline-Kergomard).

Cela a été l'occasion de mesurer la nouvelle modalité, que l'on avait revue, du quotient familial (QF) qui a été mise en œuvre pendant l'été 2023. On a pu mesurer que, pour les tranches les plus basses du QF, les revenus les plus modestes, cela a permis l'économie jusqu'à une centaine d'euros par mois sur toutes les factures qui concernaient le périscolaire pour l'année 2023-2024.

La mise en œuvre du PEDT se poursuit. Plus de la moitié des actions prévues par le PEDT sont d'ores et déjà engagées pour la rentrée de septembre 2024. Je rappelle les orientations stratégiques du PEDT : promouvoir la réussite scolaire, lutter contre le décrochage, favoriser l'épanouissement et l'ouverture aux autres et permettre l'accès de toutes et tous à une citoyenneté pleine et entière. Un peu avant l'été – je ne me rappelle plus quand –, un comité de suivi ou pilotage du PEDT a réuni les différents acteurs intéressés par ce projet (directions d'école, parents d'élèves, directions des centres de loisirs, Service jeunesse, direction du Conservatoire, direction de la médiathèque, élus et j'en oublie). À ce moment-là, on se posait la question de la régularité de la tenue de ce comité, à savoir une ou deux fois par an. En fait, tous les gens réunis autour de la table ont eu des échanges vraiment riches et intéressants. Une vraie dynamique s'est créée. Les services avaient pensé qu'une fois par an serait suffisant, mais, en interrogeant l'assistance, il s'est avéré que tout le monde était très partie prenante pour qu'il y ait deux comités de pilotage du PEDT. Cela démontre qu'il y a une vraie dynamique et que c'est un objet vivant. Ce n'est pas une coquille vide. Cela génère de l'intérêt.

C'est ce qui suscite ma deuxième remarque. Au vu de l'engouement que cette réunion a généré, il me semble qu'il devrait y avoir une information auprès du Conseil municipal sur l'évolution des actions du PEDT. Cela fera donc l'objet d'une note d'information d'ici la fin d'année et, je l'espère, au prochain Conseil municipal.

Ensuite, autre fait marquant, il y a le renouvellement de tous les marchés publics alimentaires. Ils ont été actualisés et revus pendant le premier semestre 2024. Je rappelle que nous devons répondre aux obligations de la loi Egalim qui veut favoriser une alimentation saine et durable.

Enfin, le tri des déchets alimentaires à la fin des repas a été mis en place au premier semestre 2024 avec un partenariat avec l'Établissement public territorial. Ce dispositif fonctionne plutôt bien. J'ai eu de bons retours des parents d'élèves. Les enfants étaient un petit peu curieux au début. C'est dorénavant intégré dans les mœurs. Cela fonctionne. C'est une bonne nouvelle.

Un mot sur le dispositif SOS Rentrée. Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes Kremlinois qui n'ont pas d'affectation scolaire au moment de la rentrée. Il est piloté par les services de la Ville en lien avec les services départementaux de la jeunesse (aide à la jeunesse). Il va concerner les niveaux de la 3<sup>e</sup> au niveau post-bac. Il s'agit d'un accompagnement pour trouver une formation. À ce jour, 14 jeunes ont été pris en charge. Certains dossiers ont déjà trouvé des issues positives. Pour les autres, les services de la Ville restent pleinement mobilisés afin de trouver une issue. Je vous remercie pour votre attention.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

J'ajoute quelques mots rapides. Chaque année, un million d'euros est mis sur la table pour les écoles de la ville, maternelles et élémentaires, notamment pour les bâtiments. Je tiens tout particulièrement à remercier les services et, en particulier, la régie qui a fait cet été un énorme travail dans les écoles (cours, toilettes, fenêtres, etc.). Dès les premiers froids, quand on mettra les chauffages en route, on pourra tester la nouvelle chaufferie à bois de l'école Kergomard. À l'école Buisson, les travaux ne sont pas encore tout à fait terminés, mais vont l'être assez rapidement. Les deux pompes à chaleur vont permettre un chauffage de l'école à moindre coût. Voilà ce que l'on pouvait dire. C'est un prendre acte. Souhaitez-vous qu'il y ait un vote sur ce prendre acte ? Non. Nous passons à la délibération suivante.

#### **N° 2024-093. FINANCES. – RAPPORT PRÉSENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DANS SON RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Le 27 juin 2023, la Chambre régionale des comptes a notifié à la Ville son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune concernant les exercices de 2016 à 2021. Conformément à l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté au Conseil municipal le 14 septembre 2023. En application de l'article L. 243-9 de ce même Code des juridictions financières, il est prévu que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport est également communiqué à la Chambre régionale des comptes qui fait une synthèse annuelle de l'ensemble des rapports qui lui sont communiqués.

La Chambre régionale des comptes avait notamment formulé 5 recommandations de régularité et 4 recommandations de performance. La Ville a évidemment pris note de ces observations et a, depuis, mis en œuvre un certain nombre d'actions qui lui étaient recommandées. Vous disposez d'un rapport annexé qui vous donne toutes ces informations.

Je vais essayer de vous les synthétiser rapidement. Il y avait une recommandation du point de vue de la fiabilité comptable et financière. Cette recommandation de régularité demandait de compléter le contenu du rapport d'orientation budgétaire afin qu'il soit conforme aux exigences du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

En effet, la Chambre régionale des comptes indiquait dans son rapport que l'information présentée dans les rapports d'orientation budgétaire était incomplète au regard des exigences réglementaires sur la période 2016-2021. La Chambre notait déjà une nette amélioration dans le rapport d'orientation budgétaire 2022. Il restait à détailler certains éléments relatifs aux ressources humaines, ainsi que la partie sur l'endettement de la commune. Ces éléments sont bien présents désormais dans le rapport d'orientation budgétaire.

Au-delà de la mise en œuvre de cette recommandation de régularité, la Ville mène des actions visant à renforcer l'information budgétaire, l'organisation de la fonction financière et la fiabilité des comptes. La Ville présente ainsi chaque année, depuis 2021, au Conseil municipal un rapport d'activité des services publics de la commune. La CRC notait déjà dans son rapport que cela contribue à la transparence des actions menées.

Enfin, la CRC faisait remarquer dans son rapport que les comptes administratifs de la Ville de 2017 à 2021 ne comprenaient pas l'annexe IV B2.1 relative aux engagements AP-CP. Cette annexe a été intégrée à compter du compte administratif 2022. La Ville a par ailleurs adopté un Règlement budgétaire et financier par une délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

La ville mène également des actions destinées à renforcer la fiabilité des comptes. La commune travaille actuellement avec le conseiller aux décideurs locaux pour rédiger un engagement partenarial entre la commune, le conseiller aux décideurs locaux, le Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine et la Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne. L'objectif est d'identifier des axes de travail, puis de réaliser un état des lieux et de déterminer des actions prioritaires.

Il s'agira ensuite de contractualiser ces engagements réciproques et de fixer des objectifs ayant pour but une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure coopération des partenaires que je citais tout à l'heure, à savoir la Ville, le conseiller aux décideurs locaux, le Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine et la Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne.

Il y avait en outre une autre recommandation de régularité qui était de tenir un inventaire physique et exhaustif, conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur. Il convient de noter que la Ville suit l'ensemble de ses immobilisations en renseignant des fiches d'immobilisation intégrées dans un logiciel. Il existe une mise à jour de cet inventaire. C'est la sortie des biens de faible valeur, des cessions, etc. Il existe également des suivis de matériels ou de stocks réalisés par les services. Cela permet évidemment à la commune d'avoir une connaissance de la réalité de ses immobilisations, mais aussi de suivre et d'optimiser ses achats.

La Ville poursuit à ce jour une réflexion sur l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du patrimoine qui suppose également d'affecter davantage de moyens humains à cette mission. Un premier travail de parangonnage est en cours.

Par ailleurs, comme indiqué également par la CRC dans son rapport, la fiabilisation du suivi de l'inventaire a été également faite. La CRC a souligné qu'un travail important de concordance a déjà été réalisé par la commune et le Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine. Cela se poursuit.

Concernant la situation financière de la commune, il y avait une recommandation de performance qui consistait à clarifier la stratégie financière afin d'accroître la capacité d'autofinancement. La CRC a constaté que la situation financière de la Ville était marquée par une baisse des épargnes sur la période 2016-2021. La CRC conseillait donc à la commune de clarifier sa stratégie financière afin d'accroître la capacité d'autofinancement. Elle souligne dans son rapport que la commune a entamé cette démarche en augmentant les taux de fiscalité, notamment en 2023, et en s'engageant à contenir les dépenses de fonctionnement. La situation financière de la commune tient principalement à la structure de son budget. L'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune est naturellement plus élevée que l'évolution de ses recettes. En effet, une part importante des recettes de la Ville ne progresse pas ou peu, à savoir l'attribution de compensations versées par la Métropole du Grand Paris, les participations de la Caisse d'allocations familiales, la dotation globale de fonctionnement qui n'est plus indexée sur l'inflation, etc., alors que les dépenses de fonctionnement augmentent plus fortement. Cette tendance s'est accentuée depuis 2022 dans un contexte économique marqué par une inflation élevée.

Dans le cadre des budgets 2023-2024, la commune a pris un certain nombre de mesures pour contenir les dépenses de fonctionnement (économies d'énergie et d'eau, diminution des locations, etc.). Ces mesures visent à améliorer les épargnes et les ratios de gestion. De plus, la commune a prévu plusieurs cessions en 2024 et 2025 afin de limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, au compte administratif 2023 – examiné lors d'un précédent Conseil –, la commune présente un taux d'épargne brute de 9 % et une capacité de désendettement de 5,7 ans. Ces ratios de gestion sont très satisfaisants. Ils se situent dans le cadre des seuils préconisés. De plus, la hausse de l'épargne brute en 2023 permet à la commune de mieux autofinancer l'investissement.

Quant à la gestion des ressources humaines, la CRC faisait également une recommandation de régularité. Il s'agissait d'adopter en 2023 un règlement intérieur sur le temps de travail. La Ville s'est donc dotée en juin 2023 de ce règlement général sur le temps de travail qui a, bien entendu, fait l'objet d'un travail préalable avec les organisations syndicales représentatives et pour lequel le Comité social territorial a émis un avis favorable.

Toujours sur la gestion des ressources humaines, il y avait une autre recommandation de performance qui était d'analyser les causes de l'absentéisme. La commune s'étant dotée d'outils de pilotage renforcé, elle travaille désormais à la reprise des dossiers d'arrêt de travail complexes afin d'analyser au mieux les causes des arrêts longs. Sur les arrêts de plus courte durée, ce travail est réalisé concomitamment au processus de reclassement, en cours de mise en œuvre, pour l'accompagnement des personnes touchées par une incapacité à exercer leur mission au sein de la collectivité, que cette incapacité soit de courte ou de longue durée.



Enfin, il s'agissait pour la CRC de se pencher sur la commande publique. Elle a émis une recommandation de performance. Il s'agit de mettre en place un suivi précis et agrégé du nombre et des montants de marchés. Depuis le printemps 2023, les tableaux de bord de pilotage de la collectivité ont été améliorés pour suivre de manière plus précise encore les procédures en cours de passation de marchés et les marchés en cours d'exécution. Une autre recommandation de performance était de mettre en place une cartographie des achats. Là encore, la Ville réalise chaque année, depuis cette recommandation et depuis 2023, une cartographie des achats par nomenclature pour l'année N – 1. Cette cartographie est réalisée pour l'ensemble des achats de la Ville.

Une autre recommandation de régularité était de réduire la part des achats hors marché. Là encore, la commune dispose d'un nombre important de marchés publics. De nombreux achats ont, depuis plusieurs années, été regroupés pour passer des marchés transversaux, à savoir pour les fournitures, le mobilier, l'alimentation – on en parlait tout à l'heure pour les écoles –, les produits d'entretien, etc. Il convient de préciser qu'une part importante des achats considérés par la CRC comme étant hors marché correspond à des achats évidemment inférieurs à 40 000 €. Ces achats ne nécessitent pas la passation d'un marché public avec publicité, ils nécessitent en revanche – et c'est ce qui est fait par les services – une mise en concurrence. C'est pourquoi, afin de répondre aux préconisations de la CRC d'avoir une meilleure traçabilité des procédures, une nouvelle procédure a été mise en place à compter de février 2024. Désormais les mises en concurrence pour les achats entre 5 000 et 40 000 € sont visées par la Direction des finances afin que ces procédures soient numérotées, enregistrées et saisies dans le logiciel financier de la collectivité. Ainsi, les bons de commande peuvent être attachés à ces contrats. Au-delà de la mise en œuvre de ces recommandations de régularité et de performance, la Ville a le souhait constant de mener des actions visant à améliorer la gestion des marchés publics.

La CRC relève dans son rapport que, sur certaines lignes de dépense, le code nomenclature n'était pas renseigné. D'une part, il faut noter que certaines dépenses ne disposent pas de code nomenclature (les subventions, les loyers). D'autre part, à compter de mars 2022, a été mis en place un contrôle a priori des bons de commande par la Direction des finances. Enfin, la commune vérifie chaque année, sur la base d'une extraction, que l'ensemble des dépenses de l'année N – 1 dispose bien d'un code nomenclature.

La CRC note qu'une formation aux finances et à la commande publique a été réalisée en juin 2021 par la Direction des finances à destination des cadres de la collectivité. Elle encourage, dans son rapport, la commune à reproduire et reconduire cela. Ainsi, en 2024, une formation d'initiation aux finances publiques de deux jours a été organisée en interne via le CNFPT. Une nouvelle session de formation sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

En conclusion, la situation financière de la Ville du Kremlin-Bicêtre est bonne. Les ratios de gestion du compte administratif 2023 témoignent, en effet, d'équilibres encourageants pour l'avenir. L'action de la Ville se poursuivra bien entendu dans les années à venir pour trouver notamment de nouvelles sources de financement dans un contexte difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales. Forte d'un haut niveau de service public, la Ville du Kremlin-Bicêtre envisage donc avec sérénité et détermination les années à venir au service de l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Kremlinois. Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, je vous donne acte de ce descriptif des actions que vous avez entreprises pour répondre aux interpellations de la Chambre régionale des comptes. Naturellement, je ne peux pas être étonné du ton d'autosatisfaction que vous avez employé au long de cet exposé qui paraît assez naturel venant de votre position.

Pour autant, je dois vous dire que nous ne partageons pas la rédaction de la deuxième partie de ce rapport relatif à la situation financière de la commune. Il présente les choses de manière que je qualifierai de biaisée, voire même flirtant avec une forme d'insincérité. Il n'est pas exact que les dépenses de la commune ont évolué de manière naturellement plus élevée que les recettes. Si les dépenses ont à ce point dérivé dans les comptes de la collectivité, c'est parce que les décisions que vous avez prises dès votre arrivée en sont la cause. Vous avez engagé une politique de recrutements que nous avons maintes fois dénoncée car alourdissant la masse salariale sans produire ni améliorations dans la qualité des services rendus ni nouveaux services. Vous passez sous silence la division par deux du FPS dès votre arrivée, passant de 35 à 17 €, qui a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros aux finances de la Ville. Voilà les causes qui ont conduit à ce que la capacité désendettement passe les 23 ans alors qu'à partir de 10 ans, la cote d'alerte est atteinte. Vous pouvez vous targuer d'avoir ramené ce ratio à 5,7 ans, mais c'est parce que, comme cela a été rappelé plus tôt dans ce Conseil, vous avez été acculé à augmenter de plus de 20 % la taxe foncière, en faisant payer l'ensemble des propriétaires, y compris les bailleurs, dont les bailleurs sociaux, pour le redressement de la Ville.

C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas acte de ce rapport, monsieur le Maire.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je veux saluer le travail considérable qui a été réalisé par la Direction des finances. Je pense notamment à l'amélioration des présentations des rapports de ROB, à la rédaction d'un règlement budgétaire, et, même si cela dépasse le cadre du travail de la Direction des finances et si cela concerne tous les services, à la rédaction depuis 2021, me semble-t-il, d'un rapport d'activité. L'ensemble de ces documents complète le budget primitif et les décisions modificatives qui sont consultables et à la disposition de tous. De ce fait et par la complétude et la qualité de ces documents, n'importe quel Kremlinois peut juger de l'utilisation de l'argent public dans sa commune. Nous sommes, sur ce point comme sur tous les autres, allés dans le sens des recommandations de la CRC, puisque c'était complètement dans notre intérêt. Nous l'avons fait sans attendre et, je le répète, notamment sur le ROB qui a été amélioré dans sa présentation dès 2022. Ce sont des éléments importants et non pas strictement formels. Il s'agit en fait de répondre aux exigences de la transparence démocratique. Sur ce point, je peux dire sans le moindre doute que nous sommes au rendez-vous.

Un autre aspect que je considère comme important de ce rapport porte sur la situation financière. Là aussi, je veux adresser tous mes remerciements à nos services municipaux, car, au-delà de la période concernée par ce rapport de la CRC, pour répondre en tout cas à une demande de clarification de la stratégie financière qui avait pour but d'accroître la capacité d'autofinancement, ils ont dû faire des efforts absolument considérables. Il faut rappeler d'abord que, de manière naturelle – et le rapport, me semble-t-il, est très juste en la matière –, les recettes progressent moins vite que les dépenses réelles de fonctionnement. Elles progressent d'autant moins vite que l'État ne cesse de se désengager. On ne reviendra pas sur la demande d'indexation de la DGF qui n'a jamais été accordée. Pour autant, les services, à la demande de la majorité municipale, ont travaillé chaque année – je dis bien chaque année – à contenir au maximum les dépenses de fonctionnement, ce qui a pour effet de limiter leur augmentation. C'est un travail important et difficile. Pour avoir eu l'occasion de le mener, c'est un travail de fourmis. En réalité, ce travail produit un résultat somme toute assez peu visible puisqu'il se traduit par une limitation d'augmentation.

Mais je veux aussi affirmer de nouveau une chose. Une diminution significative des dépenses de fonctionnement ne peut être réalisée que par un seul moyen : la fermeture de postes. On avait fait un équivalent en postes de catégorie C : on parle ici de plusieurs dizaines de postes. C'est ainsi que, sans toucher la taxe foncière, on peut maintenir un équilibre.

Nous avons écarté cette option. C'est d'ailleurs pour cela que je ne me rappelle plus le nombre de postes qu'il faudrait supprimer pour contenir la masse salariale. Nous avons écarté cette option non pas par dogmatisme, mais bien au contraire en étant très pragmatiques. Dans un mandat marqué par des crises successives, les Kremlinoises et Kremlinois n'ont pas besoin d'un recul de leurs services publics, mais bien de son maintien et, dans certains secteurs, d'un renforcement. Nous avons toujours porté cette ligne. Nous n'avons rien cédé ni face à la crise Covid, ni face à l'inflation généralisée qui a frappé et frappe encore les ménages kremlinois. Nous n'avons rien cédé et nous avons pris les décisions qui s'imposaient en responsabilité. Nos services continuent à œuvrer pour la population du Kremlin-Bicêtre. Certains ont été renforcés – je l'ai évoqué –, comme l'action sociale et la Police municipale. Cela a été fait et les finances de la commune présentent un taux d'épargne brute de 9 % et une capacité de désendettement de 5,7 ans. Ce sont des ratios très satisfaisants et meilleurs que ceux dont nous avons hérité.

Il faut également noter que nous avons diminué le niveau d'endettement de notre commune depuis 2020. Cela a été fait sans sacrifier les grands projets qui étaient des engagements pour ce mandat (parcs, aménagements cyclables, toutes les actions liées à la transition énergétique, rénovation du COSEC). Il s'agit en effet de faire du Kremlin-Bicêtre une ville plus verte et à l'empreinte carbone réduite.

Dans ce contexte de crise, marqué par le désengagement de l'État, nous pouvons nous féliciter d'avoir su répondre aux recommandations de la CRC, aux besoins des habitants et à l'impératif de la transition écologique. Ce sont des exigences fortes. Nous avons pu compter sur la qualité de nos services communaux pour les mettre en œuvre. Aussi, je tiens une nouvelle fois à leur adresser tous mes remerciements. Je les remercie pour leur action et leur souci constant d'offrir un service public de qualité en étant toujours vigilants à la maîtrise des dépenses.

**Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

Chers collègues, monsieur le Maire, je parle à l'opposition. Vous avez dit que la Ville a tendance à avoir trop de fonctionnaires. C'est ce que j'ai compris. Vous savez que les villes, et celle du Kremlin-Bicêtre puisqu'on y est, ont la responsabilité de fournir des services publics divers et essentiels : l'éducation par des structures, la santé (période Covid), la sécurité avec la Police municipale renforcée, la gestion des déchets pour laquelle, comme vous avez pu le remarquer dans la ville, nous travaillons directement avec le SICTOM pour entretenir le parc de poubelles dans la ville.

Ces services nécessitent une main-d'œuvre équilibrée et, on pourrait même dire, importante. Les fonctionnaires sont nécessaires pour gérer les aspects administratifs des villes, y compris la planification urbaine, l'aménagement du territoire, la gestion des finances publiques et l'application des règlements municipaux. Il faut une proximité avec les citoyens. La ville est le niveau de gouvernement le plus proche pour l'habitant. Pour les habitants, cela représente l'administration, presque l'État – mais on n'est pas l'État. Cette sensibilité est remarquée de la part des habitants. Il faut que ce soit efficacement fait. Les besoins de la population locale nécessitent un personnel suffisant pour gérer les demandes et les problèmes au quotidien. Il faut une stabilité et une continuité sur l'embauche des fonctionnaires dans la ville.

Certains partent et il faut bien les remplacer. Lorsqu'ils manquent dans certains services ou dans certaines missions, on doit pouvoir retrouver un équilibre, toujours dans l'intérêt de l'habitant. Il s'agit d'assurer une stabilité et une continuité dans la fourniture des services publics, indépendamment des changements de politiques. C'est l'intérêt général qui compte. Pour le développement économique et social, les villes jouent un rôle. Les fonctionnaires contribuent à la mise en œuvre de projets et de politiques visant à améliorer la qualité de vie pour les habitants de la ville.

En résumé, la Ville du Kremlin-Bicêtre embauche de façon équilibrée pour que ces gens deviennent évidemment fonctionnaires, puisque nous sommes contre le tout-privé. Il faut un bon équilibre pour que la Ville fonctionne et pour garantir une gestion efficace et la fourniture continue des services essentiels à la communauté locale. C'est ainsi que les villes fonctionnent. C'est ainsi que l'on avance. Il s'agit avant tout de s'intéresser à l'intérêt local des habitants pour que ceux-ci aiment leur ville et y restent le plus longtemps possible.

#### **Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Merci, monsieur Delage, monsieur Édet et monsieur Chiakh pour ces présentations quelque peu embellies tant sur la situation financière de la Ville, sur la réalité du terrain dans la ville et sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes. En effet, vous n'évoquez pas, ou peu, des sujets importants que la Chambre régionale des comptes a soulignés à plusieurs reprises tout au long de son rapport de 2023. Je ne citerai que deux exemples parlants : les charges de personnel et la gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences.

La Chambre régionale des comptes a développé toute une partie sur l'évolution de la rémunération du personnel et, notamment, son augmentation. Monsieur Chiakh, je vais vous corriger. C'est bien de nous citer, c'est élogieux, mais encore faut-il le faire avec précision sur l'augmentation révoltante des agents non titulaires et non pas des fonctionnaires de la Ville. Vous vous trompez. La Cour régionale des comptes, dans son rapport – je vous invite à le relire attentivement –, sur la partie des dépenses du personnel, explique que l'évolution de la rémunération des agents non titulaires est plus forte que celle des titulaires. Allez l'expliquer aux fonctionnaires de la Ville. Faites-le avec tout le courage que vous avez pour nous citer de manière calomnieuse et fallacieuse.

De plus, dans ce rapport, la Cour régionale des comptes s'est focalisée sur la politique de recrutement qui n'a pas fait l'objet de délibérations et d'explications au sein de cette assemblée. C'est encore une fois, je le précise, la Cour régionale des comptes qui le dit. Vous ne dites pas un mot sur ces éléments dans les présentations que l'on a entendues à l'instant et encore moins dans le rapport de délibération.

Le second exemple concerne la situation financière de la commune. Vous nous indiquez avec allégresse, monsieur le Maire, dans votre présentation ce soir, que la situation financière de la Ville est bonne, sans en expliquer la raison principale : l'augmentation de la taxe foncière qui est l'élément majeur de la presque stabilité récente financière de la Ville. L'augmentation de la taxe foncière a été en quelque sorte un transfert de responsabilité de votre gestion à l'appel à responsabilité des propriétaires sur la ville pour vous sauver la mise.

Sur les cinq malheureuses pages de présentation ne traitant ni le fond ni la forme du rapport de la Cour régionale des comptes, vous vous contentez de conclure de façon rudimentaire que la situation de la Ville est bonne. Vous l'avez fait encore ce soir. Vous serez les seuls à vous satisfaire de cette situation. Il y a une sorte d'insincérité dans votre présentation quand vous vous réjouissiez de cette situation en évoquant des mesures que vous auriez prises, qui n'ont pas eu le poids nécessaire pour relever l'état des finances de la Ville. Il y a insincérité à ne pas mentionner une seule fois l'augmentation de la taxe foncière sur ces cinq pages de présentation.

Monsieur Chiakh, pour finir, vous avez quand même battu, dans votre majorité, le record de recrutements de contractuels non titulaires. C'est estimé à 11 M€.

Dernier point. Je découvre dans le compte rendu des décisions effectuées par le Maire que vous arrivez tout de même à sous-traiter des tâches dans le cadre d'accompagnements à la gestion administrative des ressources humaines et des données sociales à des entreprises privées, pour couronner le tout. Il n'y a justement pas suffisamment de fonctionnaires, mais beaucoup trop de non-titulaires. C'est la Cour régionale des comptes qui le précise, je le rappelle.

#### **Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)**

Chers collègues, chers Kremlinois, chères Kremlinoises, je tenais déjà à dire que le rapport de la CRC est une bonne chose. Cela fait partie du fonctionnement normal démocratique et institutionnel de nos communes en France. La CRC contrôle et porte des préconisations. C'est une opportunité d'avoir un rapport détaillé sur nos finances pour nous améliorer, pour faire encore mieux, pour maximiser et optimiser nos capacités d'investissement. C'est un état d'esprit constructif qu'il faut avoir quand on est en responsabilité.

Plusieurs éléments de réponse ont été apportés pour répondre aux préconisations de la CRC, mais je tenais quand même à rappeler que la Chambre n'a pas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus, mais les oppositions ont tendance à s'en saisir, à juste titre, comme un argument contre nos choix politiques. Or, jusqu'à preuve du contraire, la Ville n'est pas sous tutelle de l'État. L'opposition a tendance à nous rappeler que nous sommes de mauvais gestionnaires depuis 2020. Je tenais à rappeler quand même que le pays sortait d'une crise sans précédent dans notre histoire, ce qui a engendré un coût pour les collectivités et l'État. Je vous rappelle le « quoiqu'il en coûte » du chef de l'État. Les collectivités étaient en première ligne pour répondre à cette crise inédite. Nous avons pris nos responsabilités d'élus de gauche en étant à l'initiative pour l'installation d'un centre de vaccination, la mise en place d'un bouclier communal.



La décision du dégel de l'indice des fonctionnaires, donc de l'augmentation de leur pouvoir d'achat, par l'État a été accueillie favorablement par toutes les collectivités, sauf que le décideur n'est pas le payeur, en l'occurrence l'État qui n'arrête pas, depuis plusieurs années, d'appauvrir les collectivités en s'attaquant à leurs principales sources de revenus (suppression de la taxe d'habitation, dotation globale de fonctionnement en baisse depuis plusieurs années, plus d'aides à la construction de logements, etc.). Malgré cela, les collectivités font preuve d'inventivité pour garantir un service public de qualité, novateur, pour répondre aux enjeux de changement climatique et à l'inflation auxquels les habitants sont confrontés.

En fait, dans ce débat et ces échanges, nous sommes confrontés à deux projets politiques différents sur lesquels les Kremlinoïses ont fait un choix en 2020. Aujourd'hui, on a toutes les raisons de penser qu'avec la vision libérale d'une partie de l'opposition, l'action publique au Kremlin-Bicêtre ne serait plus que l'ombre d'elle-même. J'ai une question ouverte pour une partie de l'opposition. Si vous étiez en responsabilité, quels choix feriez-vous ? Supprimer des services publics ? Lesquels, au hasard ? Êtes-vous pour l'élargissement des horaires de la Police municipale, contre la mise en place d'un repas à 1 € pour les étudiants, la mutuelle communale, la bourse à l'émancipation, la fête de la ville, le carnaval, etc. ? Vous fermeriez des crèches municipales, réduiriez le nombre d'ATSEM ? Soyez rassurés, je pense que vous n'auriez pas osé. Pour finir, je n'ose imaginer, si vous étiez en responsabilité, dans quelle situation notre Ville serait. Donc soyons sérieux, mesdames et messieurs de l'opposition, vous n'êtes pas sans connaître la crise démocratique dans laquelle le président Macron nous a plongés. Trouver des boucs émissaires – cela a été dit – comme les collectivités territoriales pour expliquer ces choix politiques, c'est vraiment fort de café. Mais, en politique, on ose tout, surtout sous cette présidence. Je vous remercie de votre attention.

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je voulais simplement rappeler que le rapport de la Chambre régionale des comptes concerne la période de 2016 à 2021. C'est une photographie de cette période. Pour rappel, M. Jean-Luc Laurent a été élu maire le 4 juillet 2020 et M. Jean-Marc Nicolle a occupé cette fonction du 19 janvier 2016 au 4 juillet 2020. La majorité de cette période a été dirigée par M. Jean-Marc Nicolle.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes a relevé, comme vous l'avez tous dit, cinq recommandations de régularité et quatre recommandations de performance. Je rappelle aussi que la CRC n'a fait aucun rappel au droit dans son rapport qui est l'avertissement le plus grave qu'elle puisse prononcer. La commune a veillé à suivre les recommandations de la CRC qui avait déjà noté une nette amélioration dont le ROB en 2022. La Ville a adopté un règlement budgétaire et financier et mène des actions pour renforcer la fiabilité des comptes. La Ville s'est dotée en 2023 d'un règlement général sur le temps de travail, a mis en place une cartographie des achats, une formation aux finances et à la commande publique en juin 2021.

La capacité de désendettement de la Ville est, au vu du compte administratif 2023, de 5,7 ans, soit son taux le plus bas depuis plus de 10 ans. Notre taux d'épargne brute se situe dans l'année 2023 à 9 %, soit là aussi son niveau le plus haut depuis plus de 10 ans. Nous répondons donc parfaitement aux recommandations de la Chambre régionale des comptes qui nous invitait, dans son dernier rapport, sans toutefois être alarmiste, à améliorer nos ratios financiers. Ce bon résultat nous permet de maîtriser notre dette qui, au 31 décembre 2023, s'élevait à 25,3 M€, soit son plus faible niveau depuis 2018. De même, en 2023, le remboursement du capital de notre dette s'est élevé à 2,6 M€, soit également son niveau le plus bas depuis 2018.

Les bons résultats de 2023 nous permettent de continuer à mener nos projets au service des Kremlinoïses comme la rénovation du COSEC, le renforcement de la vidéoprotection ou la diversification du commerce local dont nous allons parler ce soir, tout en gardant la maîtrise de notre dette. En effet, notre encours de dette demeure stable depuis le début du mandat, à 25,3 M€, conformément à notre engagement de maintenir des finances publiques saines et de préserver nos capacités d'action pour les années à venir.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, dans son intervention, Mme Bocabeille suggère que l'origine des remarques et recommandations de la Chambre régionale des comptes viendrait de la gestion 2016-2020. À moins qu'elle n'ait pas lu le rapport, ce qui est toujours possible et ce qui pourrait conduire à cette mésinterprétation, je vais essayer de rétablir un peu les choses. Les données qui sont rappelées par la Chambre régionale des comptes sont extrêmement claires. Nous avons laissé au titre du dernier compte administratif lié à notre gestion un excédent de 2,8 M€. On a eu du mal à le revoir depuis.

Les questions de la gestion financière s'adressent à vous. La Chambre le notait bien. C'est à partir du moment où vous avez pris...

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

*(Hors micro.)*

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

J'entends, madame Bocabeille. Alors, c'est grave. Si vous ne comprenez pas les chiffres que vous avez lus, cela devient très inquiétant. En plus, vous vous réjouissez parce que l'endettement a baissé. Vous présentez cela comme un haut fait d'armes dans la maîtrise des flux financiers. C'est plutôt inquiétant en réalité. Pourquoi est-ce inquiétant ?

Si l'endettement a baissé, c'est parce que vous étiez incapables d'assurer la continuité d'un emprunt nécessaire pour maintenir un niveau d'investissement important. C'est le défaut de capacité de financement que vous avez vous-mêmes provoqué qui a fait que vous avez été obligés de contenir l'endettement. Ce n'est pas parce que ce serait une mesure d'excellence de gestion. Pas du tout.

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Au vu des débats, notre groupe aimerait porter deux points à l'attention des habitants. Nous n'avons pas forcément la même lecture du rapport que les membres de l'opposition, notamment sur nos dépenses. Notre situation financière est maîtrisée. Aujourd'hui, vous le savez, on l'a assez démontré et prouvé. En effet, la Chambre régionale des comptes, dans le prérapport qui nous a été transmis, relève que la trajectoire budgétaire 2023 permet de consolider notre situation financière et d'améliorer substantiellement les ratios financiers qui ont l'air de tant vous inquiéter.

D'ailleurs, la CRC n'a fait aucun appel de droit dans son rapport qui est l'avertissement le plus grave qu'elle puisse prononcer. Ce n'est pas le cas. Je vous invite à relire le rapport. Ces recommandations portent notamment sur des pistes d'amélioration de la performance – entendons-nous bien – de notre Ville et non pas sur la régularité de ses finances. C'est un point important à soulever. Il faut le rappeler.

Mais vous avez raison, nous pourrions mieux faire, beaucoup mieux dans le meilleur des mondes possible, disait Voltaire, si vos amis au gouvernement cessaient de nous asphyxier, comme toutes les collectivités locales de ce pays. Je le rappelle, ce qui se passe aujourd'hui est dramatique avec le rejet de la faute sur les collectivités dans la fuite en avant du gouvernement. C'est un premier point.

Sur l'augmentation des dépenses, vous parlez de dépenses inconsidérées sans rien qui vous permette de l'étayer. C'est bien normal puisque ces affirmations sont simplement erronées. Oui, la Ville a connu une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, due à deux facteurs principaux qui ne sont pas du fait de la municipalité. On pourrait évoquer le contexte géopolitique actuel, avec toutes les tensions que l'on connaît. L'inflation, vous ne l'ignorez pas, a entraîné une augmentation massive des prix. Il y a ensuite une augmentation de la masse salariale, essentiellement due à l'augmentation de 3,5 % du point d'indice pour tous les agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il y a eu également la revalorisation des carrières à la suite de négociations sociales nationales, il faut le rappeler, donc qui échappent aux municipalités – et tant mieux. Il y a eu le relèvement du minimum de traitement indiciaire pour maintenir une rémunération au niveau du SMIC, à la suite de trois augmentations du SMIC en 2022. C'est une question d'alignement.

Oui, la majeure partie de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est liée à l'augmentation de la masse salariale. Nous nous réjouissons que les agents du service public, les premiers de cordée et premiers de corvée, bénéficient d'une telle revalorisation de leur salaire attendue depuis longtemps, après trop d'années de gel du point d'indice. C'est une victoire. C'est une juste reconnaissance aussi après le travail accompli en première ligne par les agents du service public dans le contexte que vous connaissez de ces dernières années. À titre personnel, je vous encourage à expliquer aux agents de notre Ville qu'ils ne méritent pas une telle augmentation de leur salaire. Je m'en dédouane vraiment. C'est pour moi une drôle de conception du service public que vous défendez là. En tout cas, je m'en étonne. Cela ne manquerait pas d'étonner les agents à coup sûr. Je vous remercie pour votre attention.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

J'apporte quelques petites précisions. Pour tout vous dire, chers collègues, j'aimerais que la commune du Kremlin-Bicêtre soit la seule à connaître les difficultés qu'elle connaît de temps en temps et les tensions qui existent sur le fonctionnement, sur la façon de faire tenir le service public dans une telle situation, etc. J'aimerais vraiment que l'on soit les seuls. Je me dirais ainsi que les communes d'à côté vont bien. On pourrait éventuellement espérer, nous aussi, aller mieux. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Je vais vous lire un extrait d'un courrier de l'Association des maires de France. L'Association des maires de France n'est ni de gauche ni de droite, elle est même dirigée par un élu de droite. Voilà ce que signe cette association : « La dette des collectivités est stable depuis 30 ans, voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023 et elle ne finance que de l'investissement. Les dépenses des collectivités, malgré le mille-feuille administratif qui caractérise la France, représentent moins de 12 % du PIB, contre 18 % pour la moyenne européenne. En 2024, le coût supplémentaire des traitements des fonctionnaires territoriaux s'élèvera à plus de 2 Mds€ en raison de l'augmentation du point d'indice décidée par le gouvernement et non compensée par celui-là. »

Pour Ville et Banlieue, association de maires qui rassemble des maires de droite et de gauche, transpartisane, « les communes, intercommunalités et départements organisent le fonctionnement des services publics du quotidien, contribuent à la mise en œuvre de la transition écologique et trouvent des solutions pour répondre aux besoins des habitants tout en répondant aux obligations et contraintes que l'État fait peser sans compensation sur leur budget de fonctionnement. »

Alors, oui, on peut dire que le budget de fonctionnement a augmenté et dire que c'est uniquement de la faute de la commune. Mais jamais de la vie. Ce serait imaginer que la commune du Kremlin-Bicêtre vit sur une île toute seule au milieu de nulle part. C'est loin d'être le cas, mesdames et messieurs. Si les choses étaient aussi simples, vous pourriez même dans l'opposition vous réjouir que la commune ait quelques difficultés. Malheureusement, les choses ne sont pas aussi simples. Nous ne sommes pas tout seul. Nous ne fonctionnons pas tout seuls.

Par rapport à la taxe foncière, je voudrais souligner une chose, que souligne la CRC. Elle félicite la commune de cette augmentation. Je comprends que l'on puisse prendre comme négatifs des points du rapport de la Cour régionale des comptes, mais il y a aussi des choses qui sont à souligner, comme les félicitations de la CRC à la commune pour des choses qui ont été mises en place.

Ce rapport de la Cour régionale des comptes est une photographie de la commune entre 2016 et 2021. Les recommandations faites à la commune portent sur les difficultés ou les manquements apparus dans son analyse des comptes de la commune de 2016 à 2021. Ne confondons pas. Ce n'est pas une photographie de la commune aujourd'hui ou en 2023. C'est une photographie des comptes de la commune entre 2016 et 2021, avec des recommandations pour les années futures à mettre en place pour que les choses aillent mieux et que cela fonctionne mieux en termes de performance et de régularité.

Vous parlez beaucoup des ressources humaines. Il faut ne jamais avoir été aux manettes d'une commune pour ignorer que les ressources humaines représentent un secteur en tension maximale. Il y a aujourd'hui de très grandes difficultés à recruter sur ce secteur. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Cela fait plusieurs années. Monsieur Banbuck, vous le savez pertinemment, vous avez été élu avant ce mandat et dans la majorité. Vous savez pertinemment que ce secteur a toujours été en tension depuis de nombreuses années. Malheureusement, il l'est toujours. Nous mettons donc tout en œuvre pour faire en sorte que les ressources humaines soient les plus adéquates possibles. C'est mis en œuvre. Tous les recrutements réalisés aujourd'hui sur la ville visent à maintenir le service public là où il doit être maintenu. Je le dis contre le ministre démissionnaire, Bruno Le Maire, je le dis contre les décisions de l'État depuis une bonne dizaine d'années : les décisions que prennent les communes aujourd'hui visent à maintenir coûte que coûte ce qu'est la commune, c'est-à-dire la proximité avec les habitants. On est probablement ici aujourd'hui, dans cette commune, dans les communes voisines et dans toutes les communes de France, le dernier rempart face à ce qui risque malheureusement de nous arriver dans peu de temps. Je vous remercie. Il s'agit d'un prendre acte. Votons-nous sur ce prendre acte ? Je suis d'accord. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Prend acte du rapport : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. Aouday)

Ne prend pas acte du rapport : 14 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je suspends la séance.

*De 22 heures 10 à 22 heures 24 : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est reprise. Nous passons à la délibération suivante.

#### **N° 2024-094. STATIONNEMENT. – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération du 14 décembre 2023, la Ville du Kremlin-Bicêtre a décidé, pour la gestion du service de stationnement payant sur voirie, de recourir à la délégation de service public. Un avis de concession a été envoyé le 5 mars 2024 au *Journal officiel* de l'Union européenne, au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* et dans le magazine *Le Moniteur*. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteurs de la Ville dont les coordonnées figuraient dans l'avis de concession. Conformément à l'article L. 1411-7 du CGCT et à la jurisprudence émanant de l'arrêt du CE n° 464955 du 13 octobre 2023, vous pouviez consulter l'ensemble du dossier pendant 15 jours avant la tenue de la séance en mairie. Je vous renvoie au courrier que vous avez reçu.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 17 avril 2024 à 12 heures.

Trois plis ont été remis dans le délai imparti par la Société d'assistance et de gestion du stationnement (SAGS), la société Indigo Infra et la société Q-Park.

Lors de sa première réunion du 17 mai 2024, la Commission de délégation de service public a jugé les trois candidatures recevables. Lors de sa seconde réunion du 17 mai 2024, la Commission de délégation de service public a analysé les offres initiales et autorisé M. le Maire à engager des négociations avec les trois candidats. Chaque candidat a donc été reçu le 5 juin 2024 pour une séance de négociation d'une durée de 1 heure 15.



Par la suite, la commune a, par courrier du 17 juin 2024, informé les trois candidats de la clôture des négociations et leur a demandé de remettre une offre finale au plus tard le 26 juin 2024 à midi. Les trois candidats ont remis une offre finale dans le respect du délai précité. Les offres finales ont, comme les offres initiales, été analysées à l'aune des critères définis dans le règlement de consultation, indiqués par ordre décroissant d'importance. Les grands critères sont les suivants :

1. La valeur technique : les sous-critères sont indiqués dans la note.
2. La valeur économique et financière de l'offre, avec des sous-critères (modalités de transparence financière, etc.).
3. La valeur commerciale de l'offre.
4. La valeur sociale et environnementale de l'offre.

Au regard de l'analyse des offres finales effectuée et retranscrite dans le rapport de M. le Maire, joint à la présente délibération, il apparaît, de manière globale, que l'offre proposée par la société Indigo Infra répond le mieux aux attentes de la commune telles qu'exprimées dans les documents de la consultation. Vous pouvez consulter le rapport. Vous disposez de tous les éléments et du déroulement de la procédure. Le choix émis par la Commission est Indigo Infra.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération, nous sommes invités, à l'article 2, à approuver le contrat de délégation de service public de stationnement payant sur la voirie de la ville du Kremlin-Bicêtre et ses annexes (projet de contrat avec la société Indigo Infra). Madame Bocabeille, j'aurais apprécié – et, je pense, d'autres collègues également – que vous nous donniez quelques éléments importants de ce contrat. Vous avez décrit avec beaucoup de précisions la procédure elle-même, mais, en fait, ce qui est le plus important, c'est le contenu de la DSP au regard de ce qui se passe aujourd'hui et de ce qui pourrait se passer demain. À cet égard, vous avez passé sous silence des éléments extrêmement importants à ce point, d'ailleurs, que je peux me demander les raisons de ce silence.

Je rappelle que, par la délibération de décembre 2023, on a collectivement choisi une DSP dans laquelle figurait un certain nombre de données descriptives du marché, faisant notamment état d'un nombre de 2 000 places de stationnement payant environ. C'est écrit textuellement dans le rapport que nous a présenté M. Chiakh. D'ailleurs, ce nombre de 2 000 places était totalement cohérent avec le rapport du délégataire Q-Park qui nous a été présenté dans la même séance. Au-delà d'un chiffre de 2 056, il y avait, dans ce rapport, la liste détaillée, par zone tarifaire des rues, du nombre de places de stationnement pour un total de 1 979. Je précise que le rapport de M. Chiakh n'évoquait pas la baisse possible de 10 % des places payantes, baisse indiquée dans les documents de consultation. Le Conseil municipal n'était pas informé de cet élément.

On parle des annexes au contrat et, parmi elles, de l'annexe n° 1 qui concerne le périmètre. Le périmètre, tel qu'annexé au contrat, c'est ce document que j'ai obtenu en consultant le dossier complet de cette délégation. On y voit une première chose dont il n'a jamais été question dans ce Conseil municipal. On y voit que les rues de l'Égalité et de la Fraternité ne sont plus payantes, puisqu'elles sont indiquées en blanc dans ce plan. Madame Bocabeille, il est assez singulier que vous ne nous parliez pas de cette modification substantielle qui supprime 208 places sur les 1 979. Ce n'est pas anodin. Ce n'est pas anodin non plus en termes d'égalité justement. Sans explication aucune, peut-être en fait voulez-vous tout simplement transformer en état de droit ce qui est déjà un état de fait. Par rapport à l'ensemble des autres rues de la ville, à l'exception d'une sur laquelle je reviendrai, eh bien, cette voirie publique devient gratuite.

Mais ce n'est pas tout. Il s'avère que non seulement la voirie des Martinets devient gratuite, mais que de nombreuses autres rues, qui étaient au tarif vert, passeraient au tarif rouge. Il suffit de consulter l'annexe à la délibération n° 2022-135 par laquelle on modifiait les amplitudes horaires et les tarifs pour le constater. J'ai fait un comparatif rue par rue. 500 emplacements sur plus de 20 rues vont passer du tarif vert au tarif rouge. Alors que, dans la délégation sortante, la répartition est à peu près moitié-moitié en nombre de places au tarif vert et au tarif rouge, avec un léger avantage au tarif vert – passons... –, on passerait donc à une zone rouge représentant 83 % des places. Là encore, c'est tout sauf anodin. Madame Bocabeille, vous n'en dites pas un mot. C'est quand même curieux. Comme je ne peux pas imaginer que vous n'êtes pas au courant de ceci, c'est donc que vous avez délibérément tenté de nous le cacher.

J'ajoute que vous auriez pu profiter d'une chose, c'est de modifier le statut de la rue Delescluze qui est non seulement gratuite, mais qui, de fait, est une voie privatisée avec barrière, le tout aux frais des contribuables Kremlinois.

Ce sont des remarques de fond sur cette modification tout à fait substantielle dont le Conseil n'a pas eu à débattre en tant que tel. Mais, sans doute, le fait d'approuver cette DSP aurait, en mode masqué, permis d'approuver ces modifications. Il y a juste un petit problème. Il y en a même deux. Le périmètre payant a été institué par plusieurs délibérations dont une, que vous visiez dans la délibération de 2022, la délibération n° 2025-010, est de 2015. Cette délibération indique précisément l'extension du périmètre de stationnement payant incluant les rues de l'Égalité, de la Fraternité et de la Liberté.

De plus, la délibération de 2022, dont je parle encore, a en annexe la répartition des zones rouges et des zones vertes. J'ai le regret de vous dire, monsieur le Maire, que vous avez le pouvoir de proposer une modification, mais il y a ce que l'on appelle le parallélisme des formes. Si vous voulez modifier à la fois la répartition des zones vertes et zones rouges et ce qui est payant ou non payant, il faut en passer par des délibérations qui ne sont pas rapportées dans votre projet. Je vous alerte, monsieur le Maire, sur la grande fragilité juridique de la délibération que vous nous proposez ce soir.

Vous avez le choix entre la retirer de l'ordre du jour pour la rendre plus certaine ou d'aller au bout de ce processus et auquel cas, bien entendu, vous pouvez être certain que le contrôle de légalité regardera avec beaucoup d'attention ce que vous lui proposerez.

Pour terminer, il y a un autre aspect sur lequel je voudrais revenir concernant le rapport d'analyse des offres. Madame Bocabeille, le critère n° 3 sur la valeur commerciale de l'offre indique que ce sera apprécié en fonction du niveau et de la cohérence des objectifs de fréquentation du stationnement. Alors, là, j'avoue que je ne comprends pas. Je ne comprends pas le choix de la société Indigo qui propose des niveaux de fréquentation notablement plus élevés que le délégataire actuel, dont on peut imaginer qu'il connaît à peu près l'état de fréquentation du tarif horaire. Pourquoi pas ? Je veux bien que ce soit supérieur. Mais, dans les documents d'analyse des offres, factuellement, il y a constatation effectivement de cette différence, mais il semblerait que vous n'ayez pas cherché à l'expliquer. Je ne vois aucun élément qui permette de comprendre pourquoi ce proposant arrive à des niveaux de fréquentation bien plus élevés. Je vais donner des chiffres : Indigo, par rapport à Q-Park en moyenne annuelle, représente 17 % de plus. Ce n'est pas l'épaisseur du trait, ce n'est pas 2 %. Quand on regarde bien les chiffres fournis par ce candidat, on s'aperçoit qu'il y a une augmentation très nette au fil des ans. Je ne retrouve pas les chiffres, mais ça n'a pas beaucoup d'importance. Il y a une augmentation extrêmement sensible en fin de délégation, alors même que vous avez indiqué qu'il y aura une diminution de 10 % des places. Je cherche à comprendre la raison de ces évolutions. J'ose espérer que vous avez demandé des éléments d'explication lors des séances de négociation. À ce moment-là, j'aimerais bien que vous nous communiquiez ces éléments d'explication. À l'inverse, si vous ne les avez pas demandés, ce serait faire preuve d'une très grande légèreté. En effet, cela voudrait dire que les projections financières que vous nous présentez sont peut-être entachées d'une assez grande incertitude. Voilà les remarques que je voulais faire, monsieur le Maire, sur cette délibération.

**Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je n'interviendrai pas sur le fond de cette délibération. Sur la forme, comme depuis le début de cette mandature, j'ai envie de vous poser la question suivante : que proposez-vous ? Nous sommes avides d'avoir des propositions de l'opposition sur un certain nombre de délibérations, ce qui, à ma connaissance, n'est jamais intervenu. On peut critiquer, on peut se désoler. Mais que proposez-vous ?

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur Banbuck, vous auriez pu avoir de plus amples informations si, comme tous les groupes de l'opposition, vous étiez venu à la Commission municipale. Eh bien, oui, c'est une instance municipale qui existe. Et là, vous pouvez poser vos questions. Et on a le temps de rechercher et de vous répondre. Je vais vous donner quelques éléments, mais je pense qu'il faudrait peut-être prendre l'habitude de venir à ces Commissions. Ce serait plus simple.

En ce qui concerne le stationnement, cela ne va pas atteindre les Kremlinois. Il ne va pas y avoir une augmentation du tarif pour les Kremlinois ou les résidents.

Vous avez parlé des recettes, donc des redevances. Vous trouvez les redevances d'Indigo, le futur délégataire, entachées de... Vous étiez comme inquiet que la municipalité n'ait pas bien fait son travail et n'ait pas étudié l'étude. Je vais vous donner des informations. Par exemple, dans cette Commission, nous avons sélectionné en premier Indigo. C'est vrai qu'avec Q-Park, qui a duré sept ans, que vous avez bien connu, la DSP actuelle, la redevance fixée initialement était de 335 000 € par an de 2016 à 2020 ; depuis 2020, elle est de 264 650 €. La future DSP a une redevance fixe de 300 000 € par an, une redevance fixe de contrôle de 40 000 €, soit 340 000 € par an. Quant aux redevances variables, c'est vrai qu'elles sont difficilement comparables car les modalités de calcul sont très différentes. Pour la DSP actuelle, la redevance versée est la redevance versée l'année N + 1 pour l'année N au regard du chiffre d'affaires du délégataire. Ce montant dépend des recettes de stationnement perçues. Pour information, la Ville a perçu entre 51 000 et 119 000 € par an, hors année de crise sanitaire. Dans la future DSP, il s'agit d'une redevance variable de 32 % de recettes de stationnement collectées. C'est ce critère, entre autres, de redevance variable de 32 % qui nous a fait nous orienter vers Indigo. Q-Park proposait 28 %. Dans son offre, Indigo estime cette redevance à 288 000 € par an, mais cela dépendra des recettes de stationnement réellement encaissées. La future DSP est donc plus favorable pour la Ville.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Tout d'abord, madame Bocabeille, j'aimerais bien que vous répondiez aux questions que je pose et non à des questions que je n'ai pas posées. Je n'ai jamais parlé de redevance. J'ai parlé de recettes et de fréquentation. Je n'ai jamais sous-entendu qu'il y aurait augmentation de tarif. En revanche, il y aura augmentation de tarif pour ceux qui vont passer de la zone verte à la zone rouge. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Entre 2,20 € et 2,80 €, cela fait une augmentation. D'ailleurs, je note que vous avez été extrêmement silencieuse sur cette affaire du périmètre. Je m'étonne qu'Indigo prévoie des niveaux de facturation horaire, telle qu'exprimée dans les documents que nous avons eus, notamment des augmentations importantes. Je donne les chiffres : en 2025, en zones rouges, il prétend facturer 230 576 heures pour arriver en 2031 à 290 000, soit une augmentation de 26 %.

Je voudrais comprendre comment le délégataire peut penser que, sur la durée de la concession, il peut y avoir une telle augmentation. C'est encore plus marqué sur la zone verte. Maintenant, il y en a beaucoup moins. Mais, en zones vertes, réduites à la portion congrue, cela passerait de 25 000 à 35 000 heures annuelles, soit 40 % d'augmentation. Si vous ne pouvez pas me donner les explications, c'est que vous ne les avez pas demandées. Si vous ne les avez pas demandées, vous êtes un peu coupable de ne pas l'avoir fait. C'est en effet un élément très important sur la crédibilité de l'offre. Je dis simplement qu'au vu des éléments que vous nous indiquez, je ne peux pas croire à ces chiffres-là. Ils sont peut-être réels, mais il faut alors les creuser davantage.

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

J'ai participé à la Commission de sélection de ce délégataire. Je voterai donc favorablement d'abord parce qu'il y a un intérêt économique. Cela a été notre premier souci. Quel était le meilleur intérêt économique pour la Ville ? C'était indéniablement la proposition d'Indigo qui nous était la plus favorable et plus favorable que celle de l'ancien délégataire. Le troisième candidat, dont j'ai oublié le nom, était totalement disqualifié par ses propositions. Par ailleurs, j'y suis favorable parce que, effectivement, on est dans le changement par rapport à un délégataire historique. Ce n'est pas un objectif en soi, mais c'est plutôt une bonne chose. C'est une bonne chose pour la santé d'une collectivité qui ne travaille pas toujours avec les mêmes entreprises, les mêmes délégataires. Parfois, cela peut induire quelques dérives que l'on a malheureusement vécues dans cette commune, monsieur Banbuck. Vous voyez à quoi je fais référence.

**Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

Je remercie Mme Bocabeille pour son intervention et ses explications qui sont claires. Merci, monsieur Édet. Merci, monsieur Banbuck pour votre intervention. Mais vous avez quand même oublié quelque chose. Vous insistez sur les zones vertes et rouges. Et la zone orange et la zone noire ? Où sont-elles ? Les tarifs, quand vous étiez aux affaires, ce n'était pas ces prix-là. Il ne faut pas l'oublier. Il faut le dire et le rappeler aux Kremlinois. Aujourd'hui, le tarif est de 150 € annuels, soit beaucoup moins que 15 € par mois. Comme vous pouvez le voir, il y a 15 minutes d'arrêt. Les résidents ont de toutes petites sommes à payer. Nous nous intéressons avant tout aux résidents, mais aussi aux gens qui sont de passage pour qui les tarifs sont relativement acceptables. À une époque, vous disiez que, si on baissait les tarifs, on allait voir tout Paris venir stationner ici, parce que le FPS était moins cher qu'un PV à 35 €. C'était ainsi que vous faisiez le maximum de rentrée d'argent. Ce n'est pas notre cas. Ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses. Nous voyons les choses de façon plus simple. Nous voyons un horizon plus clair. Notre intérêt, avant tout, c'est l'intérêt des habitants. On a échangé, on a discuté là-dessus. Les gens voulaient retrouver un déplacement sans matraquage au niveau du stationnement. Ils paient aujourd'hui leur stationnement 15 € par mois et ils peuvent stationner dans toutes les zones, dans tout Le Kremlin-Bicêtre. Pour les gens de passage, vous disposez de la tarification. Nous avons fait aussi une nouvelle tarification pour les motos qui n'existait pas auparavant. Les motos et les deux-roues peuvent stationner au Kremlin-Bicêtre. Cela fonctionne. Cela démarre doucement. Il faut que les gens prennent l'habitude de ne plus garer les motos n'importe. Cela prend du temps, comme toutes les bonnes choses. Ils vont s'habituer. C'est du civisme. On y travaille aussi avec les forces de police. Regardez les choses et ne critiquez pas systématiquement pour essayer de dire que ce que l'on fait n'est pas bon et qu'avec vous, c'était mieux. Non. Avec vous, c'était plus mauvais. Je vous le dis.

**Bernard CHAPPELLIER (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)**  
(Hors micro.)

**Jean-François DELAGE, Maire**

On ne vous entendra pas si vous ne prenez pas le micro. Il faut croire que ce n'était pas si intéressant.

**Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Je voulais juste apporter une précision à M. Chiakh qui a évoqué une certaine époque où, en effet, des décisions avaient été prises, notamment aux Martinets, pour mettre en place le stationnement payant. À cette époque, parmi les décisionnaires, il y avait des élus communistes – je pense notamment à M. Traoré – qui étaient signataires. Je pense à M. Guillaud-Bataille qui avait signé tout cela aux côtés des anciens gestionnaires que vous aimez fustiger. Je voulais rappeler tout cela parce qu'il est important que les Kremlinois le sachent. C'était une majorité plurielle et composée par des élus qui siègent actuellement à vos côtés, monsieur Chiakh.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Mais M. Chiakh n'y était pas. Il a donc le droit de dire ce qu'il a envie de dire.

Cela étant, j'entends parfaitement ce que vous dites, monsieur Banbuck, sur les doutes que vous pouvez émettre ou les questionnements que vous pouvez avoir. Sachez que cette Commission d'appel d'offres pour désigner cette délégation de service public a été longue. Elle s'est réunie à plusieurs reprises. En réalité, l'offre Q-Park et l'offre Indigo étaient très proches l'une de l'autre. Ce qui a fait pencher la balance vers Indigo, c'est la part variable qui nous était proposée. La part variable était plus intéressante dans l'offre Indigo que dans l'offre Q-Park.



Pour le reste, en réalité, que ce soit les offres, les projections qui étaient faites, etc., tout cela était assez proche. On avait donc le choix entre un délégataire de service public avec lequel on travaillait correctement et sans difficulté depuis déjà plusieurs années et un nouveau délégataire qui, outre cette proposition de la part variable un petit peu plus importante et plus intéressante pour la Ville par rapport à Q-Park, avait aussi des propositions quant à la réorganisation des stationnements. Le choix a été fait sur quelque chose finalement d'assez infime. Je ne crois pas que qui que ce soit ici ait des actions ni chez Indigo ni chez Q-Park. J'espère que le choix qui a été fait et qu'il vous est proposé d'approuver ce soir sera malgré tout le bon et que l'on ne se sera pas trompé. Il y a certainement des détails qui pourraient être revus en termes de projections. Vous savez bien, de toute façon, que les entreprises qui candidatent pour ce genre de choses essaient de mettre en avant des points plus positifs que le candidat en face. C'est un choix conscient et raisonné. C'est un choix fait avec un maximum d'informations, en tout cas, de ce que l'on a pu relever.

Par rapport à ce que vous soulignez au début de votre intervention, il vous est demandé aujourd'hui de prendre position sur un délégataire pour le stationnement. Cette délégation de service public prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Si des décisions de changements de tarifs et de zones doivent être prises d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y aura d'autres conseils municipaux qui nous permettront de prendre les délibérations qui s'imposeront à ce moment-là. Sinon, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce sera la partition telle qu'elle est faite aujourd'hui. Y a-t-il des explications de vote ?

**Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)**

Monsieur le Maire, vous maintenez cette proposition. Je prétends toujours qu'il y a un document contractuel qui vous engagera vis-à-vis d'Indigo Infra. C'est l'annexe qui fait partie intégrante du contrat. C'est explicite. Je prétends qu'il est irrégulier d'annexer cette annexe à ce contrat puisque le Conseil municipal ne s'est pas prononcé dans les bonnes formes dessus. J'ajoute que je note, pour m'en étonner, que, dans les interventions et les réponses qui m'ont été faites, personne ne justifie la gratuité des Martinets. En tout état de cause, pour l'ensemble de ces raisons et de mes interventions, nous ne prendrons pas part au vote.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUQ, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOQ, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-095. FINANCES. – MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS, POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE**

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

En application de l'article L. 2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations est une dépense obligatoire. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et figurent à l'actif du bilan de la collectivité tenu par le comptable public. La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 a nécessité de fixer le nouveau mode de gestion des amortissements des immobilisations. Ainsi, la délibération n° 2023-080, adoptée par le Conseil municipal du 19 octobre 2023, précise les modalités de gestion des amortissements applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et arrête les durées d'amortissement par catégorie. Or il convient d'adopter une nouvelle délibération pour ajouter deux nouvelles catégories de biens à amortir : les dépenses ultérieures immobilisées relatives aux biens historiques et culturels immobiliers (compte budgétaire 21612) et les dépenses ultérieures immobilisées relatives aux biens historiques et culturels mobiliers (compte budgétaire 21622). En annexe, vous disposez des deux comptes indiqués sur le tableau relatif aux amortissements (21612 et 21622) d'une durée de 5 ans.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération très technique ? Je n'en vois pas. Nous proposons cette délibération à la suite du passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. AOUDAY)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

### **N° 2024-096. URBANISME. – ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil territorial a approuvé la création d'une Société publique locale (SPL). Les membres fondateurs de cette société sont l'Établissement public territorial et quatre communes de l'EPT (Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Fresnes et Villejuif). Aujourd'hui, il est proposé que la commune du Kremlin-Bicêtre adhère à cette Société publique locale Grand Orly-Seine-Bièvre qui a pour vocation, dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs groupements actionnaires, de réaliser ou d'apporter son concours aux collectivités à la réalisation de toute opération d'intérêt général et complémentaire entre elles, pouvant concourir à l'aménagement et au développement économique, social et urbain du territoire.

La SPL a principalement comme missions de réaliser : des études sur des acquisitions foncières immobilières, des opérations d'aménagement, des acquisitions de bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage pourrait lui être confiée, les équipements d'infrastructure. Elle peut procéder également à des études de construction, d'aménagement ou de réhabilitation sur des terrains destinés à l'activité économique et conformes aux orientations définies par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Elle peut offrir également son concours en qualité de prestataire de service. Elle peut procéder à la location ou à la vente d'immeubles réalisés par elle-même. Elle peut procéder à la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles réalisés. Enfin, elle peut obtenir des emprunts, l'ouverture de crédits ou des avances avec ou sans garantie ou hypothèque pouvant favoriser la réalisation de l'objet social de cette société.

Cette société peut procéder, en conformité aux conventions passées à cet effet avec les collectivités intéressées, à tout acte nécessaire à la réalisation des opérations de rénovation ou de restauration dont elle aura été chargée en application de la législation en vigueur. Enfin, et plus généralement, elle peut réaliser toute opération se rapportant à l'objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation, notamment l'étude, la construction ou l'aménagement de tous locaux à usage tant professionnel, commercial, industriel, scientifique, culturel, sportif, technique que d'habitation. D'une manière générale, elle pourra accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière, immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Les statuts de la SPL, le pacte d'actionnaires et le règlement intérieur sont joints à la présente délibération pour la bonne information du Conseil municipal. Je ne doute pas que tout le monde ait lu ces documents-là.

La demande d'agrément de l'EPT au bénéfice de la commune du Kremlin-Bicêtre a été acceptée par le Conseil d'administration de la SPL qui a à se prononcer sur cet agrément.

Pour la commune du Kremlin-Bicêtre, le coût de l'adhésion est de 9 200 €. Le calcul de la répartition a été réalisé au prorata du nombre d'habitants. La valeur d'une action est de 100 €. Dans les statuts approuvés en Conseil du territoire, il est indiqué que les collectivités ont le choix entre une libération du capital (paiement par les actionnaires) en totalité ou à 50 % à la signature des statuts. Pour ne bloquer aucune collectivité, il est procédé à une libération à 50 % du capital dès la création de la SPL. Enfin, il est proposé de désigner un représentant de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, ainsi qu'un censeur.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Pour faire un petit résumé rapide, cette SPL est un outil. L'autre outil qui existe dans le Val-de-Marne est la SADEV 94 qui permet également de travailler notamment sur le renouvellement urbain. Le fait que Grand Orly-Seine-Bièvre puisse se doter, sur son périmètre, d'un outil comme cette Société publique locale permettra à notre EPT d'être plus autonome en termes de rénovation urbaine, de renouvellement urbain, mais également de ZAC, etc. Cet outil-là peut intervenir sur ce type de renouvellements urbains qui sont à chaque fois des gros projets complexes qu'aucune ville ne peut mener à bien toute seule. La Ville a besoin d'outils de cette sorte. D'où cette adhésion à cette SPL qui vous est proposée.

Dans cette même délibération, nous devons aussi désigner un représentant de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPL. Je vous propose la candidature de Frédéric Raymond. Il nous faut également désigner en qualité de censeur quelqu'un qui vient des services publics de la Ville. Nous proposons non pas un nom, mais une fonction qui sera le directeur ou la directrice des services techniques (DST).

Souhaitez-vous que nous votions par article ou la délibération dans sa globalité ? Nous votons dans la globalité. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix la délibération dans son intégralité (adhésion à la SPL, désignation de Frédéric Raymond en qualité de représentant de la Ville, désignation du directeur des services techniques de la Ville en qualité de censeur).

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. AOUDAY)

Abstention : 8 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

#### **N° 2024-097. COMMERCES. – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 30 AVENUE EUGENE-THOMAS**

#### **Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

La commune du Kremlin-Bicêtre est membre du Syndicat d'action foncière (SAF 94) depuis 1997. Dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu commercial kremlinien, la commune a souhaité faire appel au SAF pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce. Ainsi, le Conseil municipal du 13 avril 2023 a autorisé M. le Maire à signer deux conventions d'action foncière avec le SAF 94 : la première pour l'acquisition de locaux dans la galerie Grand Sud et la seconde pour des locaux du centre-ville selon cinq périmètres, dont l'un concerne l'avenue Eugène-Thomas.

Cette deuxième convention a été passée pour un montant maximum de 5 M€ et une durée de portage de 12 ans à compter de la signature de chacun des actes d'acquisition. La participation de la Ville pour chaque acquisition est à hauteur de 10 % des investissements, auxquels s'ajoute la prise en charge de 50 à 100 % des intérêts d'emprunt.

La présente convention concerne l'acquisition par voie de préemption d'un local commercial situé au 30 avenue Eugène-Thomas réalisé par le SAF 94 du 14 février 2024 au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 360 000 €. La convention de portage qui prend effet à la date d'acquisition du bien est prévue jusqu'au 13 février 2036. Il est donc ce soir proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de portage foncier et d'autoriser M. le Maire à la signer.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Tout est clair. Y a-t-il des explications de vote ?

#### **Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Nous considérons que les droits de préemption des fonds de commerce sont suffisants pour maîtriser l'évolution du commerce local, d'autant plus que, si le SAF 94 intervient, il n'en demeure pas moins que, in fine, les risques portent sur la Ville. Nous considérons qu'elle n'a pas les moyens de le faire. Nous voterons contre.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.



**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Le 21 février 2008, le Conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité qui permet à la commune de préempter des baux commerciaux, des fonds de commerce ou des fonds artisanaux et de se substituer ainsi à l'acquéreur. Ces dispositions ne font pas obstacle à des acquisitions de gré à gré en cas d'opportunités. Ainsi, le gérant de l'auto-école située au 25 bis avenue Eugène-Thomas, qui exploite son activité en son nom propre, souhaite céder son droit au bail et prendre sa retraite. Le local, propriété de Kremlin-Bicêtre Habitat, a une superficie de 35 m². Le loyer annuel hors charges hors taxe est actuellement de 7 178 €. Les deux parties se sont rapprochées et, après consultation des Domaines sur la valeur du bien et négociation avec le cédant, le prix de cession amiable a été fixé à 33 000 €. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition du droit au bail de cette auto-école située au 25 bis avenue Eugène-Thomas qui sera, à terme, rétrocédé au profit d'une activité artisanale ou commerciale.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

J'aimerais bien que l'on nous en dise un peu plus sur la nécessité d'installer provisoirement une antenne des services municipaux à cet endroit.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

C'est à l'étude. Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui. Compte tenu de la situation de ce local et des besoins qui pourraient apparaître en termes de localisation temporaire d'un service, il a été estimé que l'installation provisoire avenue Eugène-Thomas d'une antenne ou d'un service municipal pourrait être intéressante. À terme, ce local, comme je l'ai dit, sera rétrocédé au profit d'une activité artisanale ou commerciale.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je considère que les motivations sont beaucoup trop floues. En plus, on pense à installer des services municipaux – on ne sait pas lesquels – dans un local de 35 m². On n'y comprend pas grand-chose. Quand c'est flou, il y a un loup. Nous voterons contre.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ALOUDAY)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Le maintien et la diversification du commerce de proximité représentent un enjeu de développement local pour la commune du Kremlin-Bicêtre. Forte d'une étude réalisée en 2021 par la SEMAEST, actuelle SEM Paris Commerces, sur l'appareil commercial kremlinien et de propositions de maîtrise foncière, la Ville s'engage activement auprès des commerçants dans un objectif de promotion du commerce au service des besoins de la population.

Aussi, par décision prise le 19 avril 2024, la Ville a décidé de préempter le droit au bail du cabinet Favreau, situé au 1 avenue Eugène-Thomas, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 mars 2024.

La préemption a été réalisée au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 20 000 €, et 8 400 € de frais d'agence. L'acte de cession du droit au bail sur préemption au bénéfice de la Ville est intervenu le 26 juin dernier.

La procédure inscrite dans le Code de l'urbanisme veut que la rétrocession du fonds de commerce ou du bail commercial s'effectue via un cahier des charges qui fixe les conditions de cette rétrocession. Les principales modalités du cahier des charges sont annexées à la présente délibération. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le cahier des charges de rétrocession du bail commercial situé au 1 avenue Eugène-Thomas.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Jusqu'à présent, la politique de préemption de la Ville n'a pas été couronnée de grands succès. C'est le moins que l'on puisse dire. On a toute raison de penser que, dans un local aussi exigu et aussi peu attractif, il n'y a pas grand-chose d'autre à faire que ce dont vous ne vouliez pas. Maintenant que vous avez fait la préemption, il faut bien remettre le bien sur le marché. Nous ne sommes pas contre, mais nous allons nous abstenir.

**Jean-François DELAGE, Maire**

S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY)

Abstention : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

#### **N° 2024-100. COMMERCES. – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F ET LA VILLE RELATIF À LA CRÉATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE DANS L'IMMEUBLE SITUÉ 76-78 AVENUE DE FONTAINEBLEAU**

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

La MGEN a souhaité céder l'immeuble dans lequel elle était implantée au 76-78 avenue de Fontainebleau via un appel d'offres. Dans cette perspective, le groupe Action Logement a candidaté et conçu un projet de réhabilitation de l'immeuble. Ce projet, agréé par la MGEN et la Ville, prévoit la création d'une pension de famille avec une orientation vers les femmes victimes de violence ou en difficulté, la réalisation de logements locatifs intermédiaires, la création d'un commerce comportant une surface de 140 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et 208 mètres carrés en sous-sol. La Ville souhaitant maîtriser la destination de ces surfaces commerciales, il a été convenu de signer un protocole d'accord avec l'Immobilière 3 F.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le protocole d'accord joint en annexe.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Madame Gestin, j'ai une petite question concernant le protocole. Dans le contexte, il est indiqué qu'il y aura la réhabilitation de l'immeuble avenue de Fontainebleau. Mais le troisième point met en avant une démolition-reconstruction d'un immeuble situé rue Danton, sans indiquer le numéro. Pourrions-nous avoir le numéro de la rue Danton ? Nous n'arrivons pas à situer l'immeuble en question.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

J'interviens sur la partie du local commercial. Ce que vous évoquez concerne plutôt la partie immobilière. Je vais donner la parole à mon collègue.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je demande à M. Raymond. Nous vous donnerons le renseignement. Je ne sais plus quel est le numéro de la rue Danton. L'immeuble du 76 avenue de Fontainebleau est traversant, c'est-à-dire qu'il va de l'avenue de Fontainebleau à la rue Danton. L'intégralité, qui appartenait à la MGEN, a été rachetée par Action Logement. Les bureaux en façade sur l'avenue de Fontainebleau vont être transformés en appartements.

À l'intérieur, il y aura une maison qui s'occupera de l'accueil et du suivi de femmes victimes de violences en lien avec une association de réinsertion. Un immeuble locatif existe déjà rue Danton. Il va être transformé, démoli, reconstruit. On vous fera passer l'information sur le numéro de rue. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-101. COMMERCE. – RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ 30 AVENUE EUGÈNE-THOMAS**

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et par décision prise le 28 mai 2021, la Ville a décidé de préempter le fonds de commerce de la société Jethusa, situé au 30 avenue Eugène-Thomas, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mars 2021 et d'une promesse de vente à hauteur de 110 000 €. L'existence d'un logement occupé au-dessus de la boutique et lié au bail commercial a retardé la mise en œuvre de la rétrocession. La Ville a acquis le fonds de commerce et va en rétrocéder le bail commercial. La procédure de rétrocession du droit au bail a été initiée par l'approbation d'un cahier des charges de rétrocession par délibération du Conseil municipal le 15 février dernier.

À la date d'échéance de remise des offres le 30 avril, 5 visites de l'établissement ont été organisées et une seule candidature, celle d'un libraire, nous est parvenue. Ainsi, le dossier, celui de la SARL La Grande Balade, société en cours de création, présente un projet détaillé et ambitieux d'une librairie indépendante et généraliste. Ce dossier s'appuie sur l'expérience de plus de 15 ans en librairie du futur dirigeant. Le projet commercial est sérieux, documenté et intéressant du point de vue de la ville. Sa réalisation pourrait devenir emblématique de la diversité commerciale souhaitée par la Ville et que nous appelons tous ici de nos vœux. Le dossier, comme vous avez pu le voir dans les nombreuses annexes jointes à cette délibération, est extrêmement étayé et très qualitatif. Il manifeste la grande motivation du candidat pour le local commercial et le projet de librairie qui y prendra place. La proposition de rétrocession du fonds de commerce est de 50 000 €, notamment au regard des investissements à effectuer dans le local. L'objectif de cette rétrocession est de favoriser la diversité commerciale dans laquelle s'inscrit totalement le projet proposé avec la création d'un commerce à haute valeur ajoutée et inexistant à ce jour sur notre ville. La rétrocession doit être autorisée par le Conseil municipal. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver cette rétrocession du fonds de commerce à la SARL La Grande Balade dont les éléments essentiels du dossier figurent en annexe.

**Jean-François DELAGE, Maire**

J'ai oublié de vous donner une information. Au titre de mon ancienne profession, je me déporterai sur cette délibération et ne prendrai pas part au vote. Y a-t-il des interventions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

On se précipite pour vous féliciter, madame Gestin, pour cette rétrocession. Vous nous présentez ce soir un projet qui paraît, dans ce rapport, qualitatif et ambitieux. On ne peut que se réjouir d'accueillir une librairie indépendante et généraliste sur le territoire de la commune. Il faut le reconnaître. C'est quelque chose qui manquait au Kremlin-Bicêtre. Je demande seulement à votre majorité et à vous, monsieur le Maire, d'accompagner ce futur libraire, ce futur commerçant, sur la question de l'insécurité dans cette zone. Vous y allez, le soir, madame ? Vers le tabac, c'est une zone où des jeunes traînent, dealent... Encore récemment, sur le commerce qui est à côté, il y a eu des actes de vandalisme. Vous n'allez pas nier cela aussi, monsieur le Maire. Il faut accompagner ce commerçant, ce futur libraire, pour que ces points d'insécurité cessent sur le territoire de la ville. Cela motivera d'autres commerçants à venir et à s'installer.



**Jean-François DELAGE, Maire**

Petite réponse rapide. Pourquoi croyez-vous que nous préemptons les commerces entre le 28 et le 30 avenue Eugène-Thomas ? À votre avis ? Pour faire cesser les choses que vous regrettez et que je regrette aussi, surtout à cet endroit-là. Je passerai sur les gens qui pissent dans les coins et qui se font arrêter par notre Police municipale. Ce n'est pas franchement agréable. Ils sont là pour faire autre chose.

*(Intervention hors micro.)*

**Jean-François DELAGE, Maire**

Et ils sifflent les femmes aussi. Tout à fait.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

M. le Maire vient de le dire. L'objectif est d'essayer de faire de cette zone une zone de diversification commerciale. Cette zone est peu occupée ou occupée d'une certaine façon. Il faut réoccuper l'espace public et refaire vivre du commerce à cet endroit. Lorsqu'il y aura une activité commerciale, mais aussi de gens qui viennent visiter et se promener, cela permettra l'éviction de cette faune que vous déplorez et que nous déplorons tous. Nous allons aider ce commerçant. Nous le faisons déjà au travers de cette délibération.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous travaillons d'arrache-pied et quotidiennement contre la faune en question. Merci encore à notre Police municipale de proximité pour le travail qu'elle fait jour et, bientôt, nuit.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

En effet, il était temps de proposer une rétrocession pour ce local que la Ville a préempté depuis trois ans. Entre les loyers payés et la moins-value sur l'acquisition du fonds de commerce, cela doit représenter quelque chose autour de 150 000 €. On ne peut que se réjouir qu'il y ait un candidat qui, c'est vrai, a présenté un projet extrêmement séduisant, non pas seulement par la nature de l'activité, mais dans sa présentation. Ce dossier donne une impression de crédibilité dans la capacité du repreneur à ouvrir cette affaire. On ne peut que s'en réjouir. On peut espérer que ce projet aboutira et certainement plus vite que les autres. J'en profite pour m'étonner que La Place rouge soit toujours aussi désespérément vide et inerte, de même que Le Chaudron breton.

Il faut faire un peu le pari de la réussite, même si le compte de résultat prévisionnel – excusez-moi, mais je reviens sur ces aspects – n'est équilibré que par l'existence de subventions d'exploitation assez conséquentes. Sur les trois années, cela représente 120 000 €. J'ai une petite interrogation qui n'entachera pas notre vote. Les aides à l'ouverture des librairies, telles que j'ai pu les voir au Centre national du livre, font état de subventions d'investissement et non pas de subventions d'exploitation. Je m'interroge sur la nature exacte de ces montants. J'espère que tout ceci sera au rendez-vous. Si, par malheur, ces subventions n'étaient pas accordées, l'équilibre économique, tel qu'il est anticipé dans cette configuration, ne serait pas assuré. Pour le coup, comme le local a été préempté, indirectement, c'est encore la Ville qui paierait les pots cassés. Je forme des vœux pour la réussite de ce projet que nous allons approuver.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Sur ce projet, j'aurais plein de choses à dire, mais je ne dis rien.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur Banbuck, vous avez évoqué La Place rouge et Le Chaudron breton. Pour La Place rouge, cela prend beaucoup plus de temps que l'on ne voudrait. Je suis la première à le déplorer. Cela demande au futur commerçant de s'assurer d'un certain nombre de paramètres, notamment financiers. Tout cela prend du temps. Quant à ce que vous appelez Le Chaudron breton, les travaux sont quasiment terminés. Le restaurant va ouvrir d'ici peu.

Je reviens à ce qui nous amène là. S'agissant des subventions d'investissement du CNL, il existe des subventions d'exploitation sous forme d'autres types d'aides qu'il a sollicitées et, vraisemblablement, obtenues. Je ne peux pas vous en dire davantage. Comme vous l'évoquiez, la Ville a mis aussi de l'argent à la suite de cette préemption. Il faut parfois prendre des risques, financiers aussi, pour en arriver à un objectif partagé par tous, qui que l'on soit au sein de ce Conseil municipal, de voir s'installer un certain type de commerce dans la ville. Nous assumons très largement le fait d'avoir pris ces risques.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. DELAGE (départ))

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-102. CULTURE. – ADHÉSION À L'ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHÈQUE**

**Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Cette adhésion au prix modique de 120 € par an s'inscrit dans la droite ligne de notre ambition pour L'Écho dans les dix prochaines années, c'est-à-dire nous professionnaliser, professionnaliser les équipes et nous faire reconnaître grâce à l'apport technique et de formation de cette association nationale et tête de réseau émanant du ministère de la Culture. On s'inscrit ainsi dans une dynamique nationale. Être membre d'Images en bibliothèque, c'est faire partie de près de 900 structures adhérentes sur l'ensemble du territoire, réunissant plus de 1 600 professionnels. Toujours au service des Kremlinois, nous pourrions offrir, grâce à ce soutien, une offre de qualité diversifiée et ouverte sur l'actualité documentaire, voire par la suite augmenter nos diffusions et nos programmations de films documentaires. Comptant sur votre ouverture pour voter à l'unanimité cette adhésion, je vous remercie.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-103. CULTURE. – PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) DE LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCHO**

**Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Derrière le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque L'Écho, il y a un énorme travail des 23 agents de la médiathèque sous la direction de Vincent Rousseau, que je remercie. Ils ont œuvré pour rendre ce lieu culturel encore plus accessible et confortable pour tous les usagers – j'allais dire « usagers kremlinois », mais cela aurait été trop réducteur tant la notoriété de notre médiathèque a dépassé les frontières de la ville. Nombreux sont les habitants aux alentours, même parisiens, qui la fréquentent pour la qualité et l'hospitalité qu'elle leur offre.

Depuis dix ans, L'Écho a trouvé sa place dans le champ des équipements culturels du territoire, mais il fallait aller plus loin et le projeter dans l'avenir, l'imaginer pour les dix prochaines années. Quels nouveaux services offrir à ceux qui poussent ces portes régulièrement ? Comment s'adapter aux nouveaux modes de lecture et de fréquentation culturelle ? Comment faire venir d'autres personnes, des jeunes, des moins jeunes, pour y emprunter des livres, assister à une conférence, profiter d'une exposition d'arts plastiques, rencontrer un auteur et même y jouer à l'occasion d'une soirée de jeux de société ? On parlait de la future librairie. Ce sera éventuellement aussi construire des passerelles avec les commerçants de la ville. Car L'Écho, c'est bien tout cela : un endroit chaleureux, ouvert à tous où chacun se sent bien et où la culture et les savoirs sont à la portée et au service de tous.

Il y a eu une mobilisation intense et élargie autour de ce projet qui trouve ici sa conclusion et son ambition. Nous sommes fiers d'avoir porté ce projet en co-construction, en collaboration également, avec les habitants, avec toujours beaucoup d'intelligence, d'empathie et de partage, sans qu'il coûte 1 centime d'euro à nos concitoyens. Nous espérons que ce projet d'établissement, ce fameux PCSSES, sera voté à l'unanimité. Je remercie encore l'ensemble des équipes ayant travaillé sur ce projet depuis de longs mois pour cet aboutissement qui, je l'espère, sera rayonnant.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, après avoir examiné attentivement le projet culturel, scientifique, éducatif et social présenté qui constitue une feuille de route assez bien structurée autour de grands objectifs, je souhaite néanmoins approfondir certaines actions proposées. Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur l'objectif 10 qui figure en page 34 et qui vise à améliorer l'accès des habitants du haut du Kremlin-Bicêtre à la médiathèque. Il est mentionné que les quartiers du haut de la ville sont géographiquement les plus éloignés de la médiathèque, ce qui est incontestablement vrai. Il est mentionné également que les habitants de ces quartiers sont proportionnellement moins nombreux parmi les inscrits de la médiathèque. C'est principalement en raison de cette distance, je suppose.

Au-delà de ces constats, je voudrais relayer les attentes des habitants du haut de la ville qui expriment le besoin d'une bibliothèque de quartier ou d'une ludothèque qui serait bien implantée. Une telle structure permettrait de réduire les disparités actuelles et de mieux répondre aux besoins de cette partie de la population.

Par ailleurs, je souhaiterais également aborder la question de l'amplitude des horaires d'ouverture de la médiathèque qui, soit dit en passant, a récemment diminué. Je suggère une révision de ces horaires qui permettrait aux usagers d'accéder au service de la bibliothèque pendant la pause méridienne ou en soirée après leur journée de travail.

Enfin, considérant la tradition d'ouverture des commerces le dimanche dans notre ville du Kremlin-Bicêtre, ne pourrions-nous pas envisager l'ouverture de la médiathèque le dimanche matin ? Cela offrirait une opportunité supplémentaire d'accès pour nos citoyens.

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je veux remercier ma collègue Anissa Azzoug pour cette présentation et, surtout, saluer le travail réalisé par les équipes de la médiathèque. Pour avoir la chance de participer au Comité de pilotage, j'ai vu que c'était un travail vraiment titanesque. Je fais le lien avec ce que je disais précédemment sur le PEDT. Je disais que ce n'était pas une coquille vide, mais bien un objet qui crée déjà une dynamique. Nous sommes très exactement dans la même configuration avec ce projet.

Avec plus d'une centaine d'actions, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet est particulièrement ambitieux. C'est une chance. Nous aurons l'occasion de mesurer l'avancée de ses actions. Je suis d'ailleurs particulièrement sensible à l'orientation générale qui veut faire de la médiathèque un lieu du lien sensible et tangible. Dans une société qui voit croître l'individualisme, la difficulté à faire société, la surinformation et la désinformation, nous avons plus que jamais besoin d'un lieu qui vise à recréer du lien. Ce lien passe par les actions menées dans les murs de la médiathèque, mais également hors les murs. Ce projet du lien sensible passe entre autres par des actions concernant l'accueil universel, l'approche sociale et l'inclusion, la citoyenneté, l'accompagnement et l'inclusion numérique, la réussite scolaire et la formation. C'est directement en lien avec le PEDT. Je m'arrête un instant sur le rôle social et d'inclusion, car il s'agit d'actions qui vont être portées hors les murs et pas exclusivement par le service de la médiathèque. Cela répond aussi à une volonté de travail en transversalité avec les autres services.

J'ai particulièrement le souci, tout comme vous, du haut de la ville, à titre personnel puisque j'y réside également. Les actions qui visent le haut de la ville se feront avec le Centre social. Il y a le déploiement des Ideas Box, qui ont eu lieu, ou la création d'un lieu de lecture, très bonne idée et piste de réflexion évoquée au sein de ce projet.

Je veux également souligner les actions visant à encourager la citoyenneté, à favoriser le débat public ou le développement de l'esprit critique. Je ne développe pas. Les sous-actions qui y sont liées sont indiquées dans le rapport. Cela me paraît des objectifs importants dans un contexte où les réseaux sociaux prennent de plus en plus de place dans l'espace médiatique, pour le meilleur mais, il faut bien le dire, souvent pour le pire.

Ce projet culturel, scientifique, éducatif et social porte une ligne politique extrêmement forte reposant sur un ensemble d'actions ambitieuses. Cet acte fondateur aura, j'en suis sûr, des impacts mesurables. Aussi je voterai favorablement pour ce beau projet.



**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord m'interroger sur une formulation qui figure dans le début du rapport de présentation, dans la dernière phrase du 4<sup>e</sup> paragraphe, qui précise ce qu'est le PCSES : « Il reflète un dialogue entre l'établissement et sa collectivité de tutelle. » C'est écrit dans le rapport. Je suis un peu étonné. Cela suggère que la médiathèque L'Écho est un établissement indépendant, comme l'était auparavant l'OPHLM. En fait, jusqu'à preuve du contraire, la médiathèque est bien un service municipal et pas autre chose. Cette formulation est assez malheureuse. Cela n'a pas de grandes conséquences, mais elle peut suggérer des choses qui tendent vers une indépendance de ce secteur qui, pour l'instant, est encore un service municipal et pas autre chose.

J'ai une deuxième remarque. Je regrette un peu que l'on ne sache pas, à la fin de la lecture de ces quelques dizaines de pages, si ce projet ambitieux, et sans doute nécessaire, devra accoucher de moyens financiers supplémentaires par rapport à aujourd'hui. Ce n'est pas l'objet de ce document de donner à l'euro près les incidences de ces actions. Je conçois bien qu'il n'y ait pas ces précisions, mais j'aurais quand même souhaité qu'au moins dans le rapport, soit indiqué s'il faut envisager de consacrer plus de moyens financiers à la médiathèque ou non.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Madame Bensettiti, je vous rappelle – mais peut-être avez-vous l'excuse de la jeunesse dans notre Conseil municipal – que les commissions restent le lieu le plus adéquat pour échanger et poser un maximum de questions si vous avez des doutes sur les rapports qui vous sont présentés. Je suis désolée de n'avoir eu aucune interrogation sur ce rapport il y a dix jours en Commission. Aucun membre de l'opposition n'était présent. Je vous invite à venir dans ces instances pour en débattre. Je ne cesserai pas de le faire jusqu'à la fin du mandat. Ne perdons pas espoir.

Je suis entièrement d'accord avec votre Intervention sur l'amélioration de l'accès à la culture en général et à la médiathèque ou ses services pour les habitants du haut de la ville. C'est pourquoi la Ville s'est dotée en 2020-2021 – il s'agissait de budgets complémentaires – des Ideas Box. Ce programme a été initié par Bibliothèques sans frontières. Il s'agit de faire en sorte que la médiathèque se déploie hors les murs. On le disait tout à l'heure avec Jean-Philippe Édet. Il s'agit ainsi de faire venir les gens qui ont le moins accès à la structure au sein du bâtiment, mais également de pouvoir aller vers eux. Avec ces Ideas Box, on est déjà dans cette dynamique.

On organise aussi des médiations dans les écoles et des visites incitatives pour que cela entre un peu dans les mœurs. On a aussi pour ambition – cela a été évoqué, puisqu'il s'agit d'éléments programmatiques – la construction d'un lieu culturel sur le haut de ville. Évidemment, l'accès aux collections de la médiathèque sera pensé et travaillé.

Il y a également l'idée d'une Micro-Folies. Ces musées interactifs sont un dispositif d'État dont s'est dotée la Ville. Les premières expériences auront lieu dès l'automne dans les écoles du Kremlin-Bicêtre. On essaie de pousser les murs. On essaie de repousser les frontières et de donner toujours un peu plus accès, surtout dans certains lieux géographiques. Les horaires d'ouverture de la médiathèque sont évoqués dans le projet. Je serais favorable à une ouverture en continu pour que les insomniaques puissent lire aussi... Malheureusement, il faut du service public derrière et des agents. Pour cela, il faut des moyens. On a repensé certains horaires. Je vais encore citer Voltaire. Dans le meilleur des mondes possibles, on voudrait élargir au maximum. On va faire au mieux avec les moyens constants que l'on a.

J'en profite pour répondre à M. Banbuck. Je vous remercie pour votre question. La délibération ne fait pas état aujourd'hui d'un bilan financier. C'est la prochaine étape. L'idée est de mettre en œuvre ce projet à moyens constants. Comme vous le savez, l'argent ne pousse pas au pied des murs et les projets non plus. Pour avancer, il va falloir repenser un peu les budgets. On va rentrer dans cette phase-là qui est partie intégrante de la mise en œuvre de ce projet. J'espère avoir répondu tout ou partie à vos questions. Je vous remercie pour votre attention.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Ce projet culturel, scientifique, éducatif et social est en fait un projet d'établissement, mais qui porte ce nom officiel. Le PCSES a été pensé comme des pistes à suivre aujourd'hui. Qu'allons-nous pouvoir suivre ? Une ouverture le dimanche matin ? Pourquoi pas ? Cela nécessite-t-il des agents supplémentaires ? Cela nécessite-t-il un temps de travail complètement différent de la part des agents existants à ETP constants ? C'est toutes ces questions qu'il va falloir que l'on se pose petit à petit. Il s'agira aussi de savoir si on reste à moyens constants ou si on peut bouger un peu les moyens, si on peut effectuer des bougés en termes de recrutement ou non. Toutes ces questions doivent se poser désormais. C'est pour ça qu'aucun chiffrage ne figure dans ce plan.

En tout cas, je voudrais remercier les agents de la médiathèque qui ont fait ce travail dans un temps record. Cela a été réalisé en trois ou quatre mois, me semble-t-il. Si vous êtes allés à la médiathèque avant l'été, vous avez pu remarquer que la médiathèque était fermée pendant deux ou trois heures le jeudi après-midi pour permettre aux agents d'avoir ce temps d'échange autour du projet. Cela leur a permis de se poser tranquillement sans être dérangés pendant ce travail. Je les remercie pour ce travail important qui va donner les pistes à suivre ou non.

Je reviens sur la formulation. Je suis d'accord avec vous. La formulation sur la collectivité de tutelle n'est pas très heureuse. Il y a toujours eu un lien entre la médiathèque et la Ville qui est la collectivité de tutelle, en l'occurrence. Ce qui a voulu être dit et ce qui était probablement quelque chose qui manquait dans l'organisation de cette médiathèque, c'est la mise en lien avec les autres services de la Ville. Ces liens sont en train de se créer. Ils étaient plus complexes il y a quelque temps. Cela peut être avec le Service culture, la DDL et d'autres services. C'est important aussi.

Cela rejoint votre question et votre remarque, madame Bensettiti. Plus les différents services seront en lien autour de la médiathèque et avec la médiathèque, plus cette médiathèque aura les moyens de rayonner dans l'ensemble de la ville et, en particulier, dans les quartiers les plus éloignés géographiquement en tout cas, mais parfois aussi, on le sait, socialement ou culturellement. Le travail des Ideas Box existe, mais le travail qui pourra être fait en transversalité entre les différents services (médiathèque et autres) permettra aussi à cette médiathèque de rayonner sur une plus large partie de la ville de manière maximale. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOU DAY)

Abstention : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

#### **N° 2024-104. CULTURE. – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES ET LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE POUR LE PROJET SEA BEYOND**

**Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

La Ville du Kremlin-Bicêtre est déjà partenaire de l'association Bibliothèques sans frontières qui propose aujourd'hui une convention pour ce projet relatif aux océans. Avec Bibliothèques sans frontières, nous avons mis en place les Ideas Box qui proposent la culture hors les murs et dans tous les quartiers de la ville. En l'occurrence, on avance encore un peu plus. En effet, le programme Sea Beyond, avec lequel nous voulons réaliser une convention, nous permettra de bénéficier gratuitement de ressources sur la connaissance des océans. Grâce à ce programme, il nous est proposé de recevoir gracieusement 38 livres, 17 jeux, un répertoire de 113 ressources numériques, trois fiches d'activités créatives pour animer des ateliers autour des contenus, une demi-journée de formation pour les agents de la Ville. Ces documents pourront enrichir le fond des Ideas Box, mais aussi de la médiathèque, sur un sujet écologique majeur. 2025 est annoncé comme l'année des océans avec, comme temps fort, la Conférence des Nations unies pour les océans qui aura lieu en mai ou juin à Nice.

Ces ressources pourraient être mises en valeur et rencontrer un écho particulier auprès du public, notamment lors du festival de l'écologie populaire. La seule contrepartie demandée à la Ville est de réaliser une photographie lors du déploiement des Ideas Box. C'est un élément de communication intégrant le contenu fourni au moins une fois entre septembre 2024 et septembre 2025 pour faire la promotion du programme. C'est de bonne guerre. Cette convention, comme l'adhésion que nous proposons pour Images en bibliothèque, concourt à étoffer notre offre documentaire. J'en appelle donc à votre sens pédagogique, votre sensibilité écologique aussi et à votre ouverture pour voter positivement en faveur de cette convention.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Juste un mot. Madame Azzou, c'est une très bonne chose que ce partenariat avec ce projet, avec l'UNESCO. J'adresse un petit message. Il ne faut jamais oublier que l'océan commence sous nos pieds, au coin de la rue. Quand on jette un mégot ou des déchets par terre sur l'avenue de Fontainebleau ou dans une autre rue de la ville, c'est l'océan que l'on pollue. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

### **N° 2024-105. ADOPTION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, la Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA) a pour mission de promouvoir la citoyenneté et de soutenir la vie associative locale. Elle s'envisage comme un outil de lien social qui s'adresse à tous les habitants et a l'ambition de rythmer la vie associative et citoyenne de la ville sur l'année. Elle accueille les associations dans ses locaux, situés au 5 rue Jean-Monnet, pour la tenue de réunions d'assemblée générale, de conférences, de permanences. La MCVA se pose en soutien et accompagne les associations dans le développement et la mise en œuvre de leurs projets. Elle accueille également les habitants désireux d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale et sur les permanences proposées. Elle reçoit toute personne souhaitant être orientée dans les démarches de création d'association. Le règlement intérieur de la MCVA nécessite d'être actualisé en raison de l'emménagement dans de nouveaux locaux. Cette nouvelle version prend en compte les nécessaires changements liés au nouveau bâtiment. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la MCVA, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous suggère d'abord de corriger la coquille qui figure à la première ligne de la délibération concernant le nom de notre rapporteur.

Je voudrais vous interroger, madame Thiam, sur l'article 4. En page 2, tout en bas de page, il est indiqué que « les associations sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas accueillies au sein de la structure pour leurs activités ». Mais, sauf erreur, le Club d'échecs pratique bien ses activités dans la structure.

**Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Oui.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

C'est contradictoire avec la rédaction qui figure en bas de la page 2 du règlement intérieur. Il est indiqué que c'est « seulement pour la tenue de réunions de travail, colloques ou conférences ». Il peut y avoir des exceptions. Je dis seulement que, tel que c'est, cela pose un problème puisqu'il y a au moins une association qui y exerce ses activités.

**Jean-François DELAGE, Maire**

En effet. Il y a cette association et l'association Figurines et Stratégie qui y mènent leurs activités. Il faudra revoir la formulation.

**Elsa BADO, Conseillère municipale déléguée aux associations (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, on peut écrire « les associations sportives sous convention d'objectifs » au lieu « des associations sportives » afin de différencier celles gérées par le Service des sports et celles gérées par le Service des associations.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je ne comprends pas en quoi cela correspond à ma remarque.

**Elsa BADO, Conseillère municipale déléguée aux associations (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

J'ai peut-être mal compris la remarque parce que j'étais en train de chercher la faute dont vous parliez. J'avoue que je n'écoutais que d'une oreille, mais j'ai cru comprendre qu'il était stipulé que les associations sportives n'avaient pas accès à la MCVA et que cela posait problème pour le Club d'échecs. J'ai peut-être mal compris.



**Jean-François DELAGE, Maire**

M. Banbuck a raison. Il est noté que les « associations sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas accueillies au sein de la structure pour leurs activités mais seulement pour la tenue de réunions de travail, colloques ou conférences ». Or l'association Figurines et Stratégie et le Club d'échecs pratiquent bien à l'intérieur de la MCVA. Il faut proposer une autre formulation pour que l'on puisse voter ce règlement intérieur. Je veux bien que l'on indique « les associations sportives sous convention d'objectif », mais, en réalité, il y a des associations culturelles ou de loisirs, comme le Club d'échecs ou Figurines et Stratégie, même si le Club d'échecs peut être considéré comme une association sportive. Il s'agit d'un sport cérébral, certes, mais c'est un sport. Il y a une formulation à trouver. On peut indiquer certes « les associations sportives sous convention d'objectifs ». Il ne s'agit pas de pratiquer le handball ou du tennis de table dans la MCVA.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Peut-être faut-il reporter ce vote, monsieur le Maire.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Cela m'embête un peu. Les associations doivent voter leur règlement intérieur.

Je vous propose de retirer « associations culturelles ou de loisirs ».

**Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Je demande une suspension de séance pour trouver une formulation.

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est suspendue.

*De 00 heure 6 à 00 heure 8 : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est reprise.

Je vous propose la formulation suivante : « Par principe, les associations sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas accueillies au sein de la structure pour leurs activités, mais seulement pour la tenue de réunions de travail, colloques ou conférences. Des dérogations peuvent être accordées par la Ville dans le cadre d'une convention conclue avec l'association. » Cela vous convient-il ? Cela me semble plus juste.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Est-ce un amendement que vous nous proposez, monsieur le Maire ? Il faut mettre l'amendement aux voix.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Évidemment. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix cet amendement qui concerne le fonctionnement de la structure. Je change la dernière phrase de la page 2 (article 4) : « Par principe, les associations sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas accueillies au sein de la structure pour leurs activités, mais seulement pour la tenue de réunions de travail, colloques ou conférences. Des dérogations peuvent être accordées par la Ville dans le cadre d'une convention conclue avec l'association. »

Résultat du vote (amendement)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. Aouday, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

L'amendement est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la délibération.

#### Résultat du vote (délibération)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Vous êtes bien conscient, monsieur le Maire, d'avoir ainsi vous-même enfreint le règlement intérieur ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

On avance parfois comme on peut. Nous passons au dossier suivant.

#### **N° 2024-106. GARAGE-LOGISTIQUE. – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE MUNICIPAL D'UN VÉHICULE**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Il s'agit d'un véhicule qui est une balayeuse électrique achetée il y a 4 ans. Elle est régulièrement en panne et, donc, immobilisée entre 6 et 9 mois par an. On en tire les conclusions aujourd'hui que ce n'est pas un matériel fiable. Nous avons une proposition de reprise à hauteur de 15 000 € par le constructeur. On souhaite profiter de cette aubaine pour revendre ce matériel trop souvent en panne et qui fait défaut dans l'équipement général du garage.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Vous disposez du compte rendu des décisions effectuées par le Maire en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Juste une petite demande. Serait-il possible d'indiquer les montants hors taxe des subventions estimées pour les décisions 30, 31, 32, 52 et 53 ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous vous enverrons ces informations par mail. Nous ne disposons pas de ces informations ici.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je voudrais une explication sur la décision n° 53 qui consiste à payer une contravention au Code de la route. Je ne comprends pas la rédaction : paiement d'une contravention suite à une remise gracieuse.

J'aimerais aussi que vous nous en disiez un peu plus sur les motivations qui vous ont conduit à passer le marché 2023 (mise à disposition de personnel avec Fresnes Services). Enfin, sur la dernière délibération, quelle va être exactement la mission de la SAS Gopub ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

S'agissant de la décision n° 53, j'ai posé la question et je n'ai pas encore eu la réponse. Je m'y suis pris un peu tardivement sans doute, mais j'ai la même interrogation que vous. Certes, c'est moi qui ai pris la décision, mais, pour le coup, telle qu'elle est formulée, elle me pose quelques questions. On reviendra vers vous avec la réponse.

S'agissant de la décision 2023-06, que voulez-vous comme informations ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

J'aimerais savoir ce qui vous a amené à passer ce marché avec Fresnes Services ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous avons des besoins que nous n'avons pas forcément en personnel.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je m'étonne. On a entendu tout à l'heure tout un panégyrique sur le service public, les fonctionnaires, etc.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Fresnes Services n'est pas une entreprise privée, mais une association qui s'occupe de la réinsertion par le travail. Il s'agit d'une action sociale et encore quasiment de service public. On pourrait aussi remplir les contingents d'agents et vous viendriez nous reprocher d'avoir encore trop embauché. On trouve des solutions avec des entreprises à caractère social qui font de la réinsertion. Oui, nous continuerons à passer des contrats avec Fresnes Services.

Quelles étaient les autres questions ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je ne comprends pas ce que l'on attend comme livrables de la société SAS Gopub.

**Jean-François DELAGE, Maire**

La Ville se fait accompagner sur la taxe locale sur les enseignes et la publicité que doivent payer les commerçants. Ce cabinet de veille juridique permet à la Ville de savoir si cette taxe est correctement payée.

Nous sommes obligés d'avoir un accompagnement étant donné la difficulté du sujet.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Vous avez répondu à ma question qui portait sur la décision 2023-06 sur la médiation sur le marché forain et les missions ponctuelles. Je ne comprenais pas pourquoi il y avait d'autres missions. Je pensais qu'il y avait déjà deux personnes qui étaient attachées au marché forain de la ville.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il y a les placiers et des agents de la Ville qui sont bien dédiés au marché forain. Et il y a des agents qui viennent de Fresnes Services. L'entreprise nous aide pour la fermeture des rues ou la médiation le cas échéant, etc. C'est eux qui gardent les rues fermées notamment. Sans que cela concerne le marché forain, c'est aussi Fresnes Services qui organise la traversée des écoles. Ce n'est pas d'aujourd'hui non plus.

Il me reste à vous donner quelques informations rapides.

Samedi 14 septembre, à l'auditorium L'Écho, à 11 heures du matin, il y aura une présentation de la saison culturelle (Ville, Conservatoire, ECAM). Les 21 et 22 septembre, auront lieu les Journées du patrimoine. Dans ce cadre, le 22 septembre, il y aura « Le Classique, c'est fantastique » à 15 heures 30 sur le parvis de la mairie. Le 27 septembre, il y aura l'inauguration de la nouvelle MCVA à 18 heures sur la place Victor-Hugo. Petit message personnel, il me reste à souhaiter un joyeux anniversaire à Pierrette.

*Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 00 heure 20.*

La secrétaire de séance  
Brigitte BRICOUT



Le Maire,  
Jean-François DELAGE

